



Kassim ASSOUMA

ANALYSE
DE LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE
INFORMELLE AU BÉNIN

**FRIEDRICH
EBERT 
STIFTUNG**

Editions COPEF

Kassim ASSOUMA

**ANALYSE DE LA DYNAMIQUE
DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE AU BÉNIN**

Editions COPEF

© FES Bénin
Les Cocotiers
08 BP 0620 Tri Postal
Cotonou
République du Bénin
Tél. +229 67 67 04 65
e-mail : Info@fes-benin.org
Internet: www.fes-benin.org

Coordination:

Nouratou Zato, Chargée de Programmes
Jan Tschannen, Assistant de Projet

Ce document a été réalisé avec le concours de :

Narcisse Martial Yedji, consultant associé
Ezéchias Cahouhou, appui technique
Gilles Roméo Kpossou, appui technique

Dépôt légal N° 11658 du 02/10/2019
Bibliothèque Nationale du Bénin

ISBN : 978-99982-55-28-9

Mise en page et impression :
Imprimerie COPEF ...

SOMMAIRE

Sigles et acronymes	5
Liste des tableaux	9
Liste graphiques	9
Liste des Photos	9
Avant-propos	11
Introduction	13
I. Généralités sur l'économie informelle au Bénin	19
1.1. Traits définitionnels majeurs de l'économie informelle	20
1.2. Caractéristiques socio-économiques des travailleurs de l'économie informelle	22
1.3. Vulnérabilité à la précarité par le faible niveau de revenu et le déficit de protection sociale	29
1.4. Statut dans l'occupation en lien avec le niveau d'instruction	30
1.5. Unités économiques du secteur informel : des entités peu viables	31
1.6. Typologie des travailleurs de l'économie informelle ...	34
1.7. Utilité sociale de l'économie informelle	36
II. Le paysage associatif de l'économie informelle au Bénin.....	43
2.1. Genèse du mouvement associative des travailleurs de l'économie informelle	43
2.2. Cadre législatif et réglementaire contemporain	47
2.3. Dynamique contemporaine des travailleurs de l'économie informelle : pluralité d'acteurs et diversité d'intérêts	51
III. Manifestations de l'action collective des travailleur(se)s de l'économie informelle	69

3.1. Formes de manifestations collectives des acteurs de l'économie informelle	69
3.2. L'économie informelle : des travailleurs aux moyens d'actions limités.....	70
3.3. Les effets probants de la naissance du mouvement des travailleurs informels	72
IV. Économie informelle et politiques publiques	75
4.1. Politiques de l'Etat à l'endroit de l'économie informelle en générale	75
4.2. Aspirations communes des organisations de travailleurs de l'informel	78
4.3. Diversité d'intervenants dans l'organisation des travailleurs de l'économie informelle	82
V. Secteurs les plus structurés de l'économie informelle et leur structuration	85
5.1. Organisation des travailleurs du domaine de l'artisanat	85
5.2. Organisation des travailleurs du domaine des transports	87
5.3. Organisation de quelques filières en vue dans le domaine agricole.....	89
Conclusion	95
Bibliographie	98
Annexe	107

SIGLES ET ACRONYMES

ABeC	Association Béninoise des Cuniculteurs
ABeVRIT	Agence Béninoise de Valorisation des Résultats de Recherche et d'Innovation Technologique
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANOPER	Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
AVEC	Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit
BIT	Bureau International du Travail
CARDER	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CES	Conseil Economique et Social
CGTB	Confédération Générale des Travailleurs du Bénin
CNAB	Confédération Nationale des Artisans du Bénin
CNV	Christelijk Nationaal Vakverbond – Internationaal
COSI-Bénin	Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin
CSA-Bénin	Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin
CSEB	Confédération des Syndicats Engagés du Bénin
CSI	Confédération Syndicale Internationale
CSPIB	Centrale des Syndicats du Privé et de l'Informel du Bénin
CSTB	Confédération des Syndicats des Travailleurs du Bénin

CSUB	Centrale des Syndicats Unifiés du Bénin
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FECOPAS	Fédération des Coopératives et Artisans de Services
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FES	Friedrich Ebert Stiftung
FMI	Fonds Monétaire International
FODEFCA	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
FUPRO	Fédération des Unions de Producteurs du Bénin
GAAP	Groupeement des Artisans de Parakou
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
NIT	Normes Internationales du Travail
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAC	Regroupement des Artisans de Cotonou
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
RAS	Rassemblement des Artisans et Services
RAVA	Regroupement des Artisans de la Ville d'Allada

RGE	Recensement Général des Entreprises
SCDA	Secteurs communaux pour le Développement Agricole
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEMA	Société de Gestion des Marchés Autonomes
TIC	Techniques d'Information et de Communication
UCOTAC	Union des Conducteurs de Taxi-moto de Cotonou
UDOPER	Union Départementale des Organisations professionnelles d'éleveurs de Ruminants
UNACOB	Union Nationale des Conducteurs du Bénin
UNSTB	Union Nationale des Syndicats du Bénin
WSM	Wereldsolidariteit West-Vlaanderen/ Solidarité Mondiale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Principaux modes de rémunération dans l'économie informelle	P.27
Tableau II	Synthèse de la typologie des travailleurs informels	P.34
Tableau III	Description des trois stratégies de collaboration utilisées par les syndicats avec les travailleurs informels en Afrique	P.58

LISTE GRAPHIQUES

Graphique 1	Quelques statistiques sur l'importance de l'économie informel dans la population active au Bénin	P.23
Graphique 2	Répartition par secteur de la part de l'informel dans le PIB sur la période 2000-2015	P.39

LISTE DES PHOTOS

Photo 1	La présidente des femmes du marché de Gbégamey de Cotonou dans son bureau avec en arrière-plan la bâche présentant ses deux organisations	P.61
Photo 2	Bureau de deux organisations siégeant dans la même enceinte et appartenant à un même regroupement de travailleurs	P.63

Avant-propos

La Friedrich Ebert Stiftung Bénin s'inscrit depuis cette année, dans un processus inclusif de transformation des syndicats afin de les rendre à même de faire face aux nombreux défis du monde du travail et répondre à leurs défis internes. Pour ce faire la FES Bénin et ses partenaires s'engageront les prochaines années à améliorer la voix, la représentation, la force organisationnelle, la protection sociale et les conditions de travail dans l'économie informelle. Dans cette perspective, elle vise deux résultats immédiats : la constitution d'alliances stratégiques entre syndicats et associations de l'économie informelle d'une part et l'élaboration d'une politique de l'économie informelle au Bénin.

L'économie informelle constitue un ensemble hétérogène de pratiques économiques organisées autour des activités agricoles, de fabrication, de services et de commerce présentant des caractéristiques socio-économiques et juridico-institutionnelles différentes des grandes entreprises industrielles ou de prestation de service. Le bilan social du Bénin fait paraître une situation précaire des travailleurs de l'économie informelle, caractérisée par un appauvrissement continu, à visages multiples : couverture des services sociaux insuffisante, dégradation du marché du travail, érosion des revenus et du pouvoir d'achat, aggravation de la situation des groupes vulnérables issus de ce secteur etc.

Malgré cette vulnérabilité, l'économie informelle se développe en marge de l'économie formelle et devient moteur du développement économique du Bénin.

Pour appréhender la dynamique de l'économie informelle au Bénin, la Friedrich Ebert Stiftung a commandité une étude documentaire sur la typologie des acteurs ; leurs cartographies, leurs potentiels, leurs craintes et souhaits.

Cette étude vise à améliorer la connaissance de l'économie informelle au Bénin afin de servir de base aux choix stratégiques d'interventions de la FES en faveur de ces acteurs.

Les résultats auxquels est parvenu le consultant nous ont édifiés. C'est ainsi que nous avons décidé de les publier espérant qu'ils serviront de base aux réflexions sur l'essor de ce secteur.

Agréable lecture

Dr. Hans Joachim Preuss

Représentant Résident

Introduction

L'activité syndicale constitue dans les démocraties, une force potentielle à impact certain sur les changements sociaux. Au Bénin, elle est le moteur des transformations sociales, économiques et politiques, malgré son quasi- monopole en faveur des fonctionnaires de l'administration publique. Ceux-ci ne représentent que deux pour cent de la population béninoise alors que les syndicats issus de leurs rangs demeurent les principaux représentants des travailleurs (Zato Koto Yérïma N., 2014). Dans leur constitution et leur déploiement, malgré les efforts des travailleurs informels, les organisations syndicales paraissent quasiment en marge de l'économie informelle représentant 90% de l'ensemble des travailleurs du Bénin. Pourtant, leur contribution au PIB était de 60% en moyenne entre 2000 et 2015 selon le Plan national de développement 2018-2025 (Gouvernement du Bénin, 2018). Pour renforcer leur représentativité et vivifier leurs dynamiques, les syndicats devront élargir leurs bases en saisissant l'opportunité qui s'offre à eux. La pertinence du pouvoir syndical est tributaire de l'avantage numérique conféré par les adhérents.

En partant de l'inscription de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) dans une transformation participative du paysage syndical devant aguerrir les travailleurs face aux défis du monde du travail, elle s'engage désormais avec ses partenaires à œuvrer pour le progrès. Elle envisage les prochaines années travailler au renforcement de la force organisationnelle, de la représentation, de la protection sociale et des conditions de travail dans l'économie informelle. La FES vise ainsi la construction d'alliances stratégiques entre syndicats et associations de l'économie informelle, d'une part,

et à contribuer à l'élaboration d'une politique de l'économie informelle au Bénin, d'autre part.

En effet, malgré son poids démographique, économique, social et son organisation, l'économie informelle reste peu saisissable. La seule évidence est qu'elle englobe une majorité de travailleurs aux profils multiformes avec des conditions de travail et de vie tout aussi diversifiées, allant des hommes et femmes d'affaires¹ à la tête de grandes firmes aux travailleurs sans statut clair avec des rémunérations en dessous du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Beaucoup parmi les premiers opérateurs économiques visiblement prospères, au vu des chiffres d'affaires avoisinant des dizaines de millions de francs, exercent dans un contexte ambigu vis-à-vis de la législation en vigueur (Assouma, 2015 :17). Leur mouvement quasi-permanent de glissement (aller-retour) entre le formel et l'informel, en fonction des années de bonnes opportunités d'affaires et celles d'absence d'opportunités, reflète le caractère équivoque la démarcation entre l'informel et le formel. D'où la difficulté à saisir l'économie informelle.

Concernant les conditions de travail, la majorité des travailleurs de l'informel sont en situation d'emploi précaire, le plus souvent au seuil de l'inadmissible. En effet, leur emploi n'a aucune garantie de sécurité. Ils ne sont presque pas couverts par la protection sociale, subissent les conséquences de la dégradation du marché de travail, ont des revenus insignifiants qui érodent leur pouvoir d'achat, et sont de ce fait sujets à diverses formes de vulnérabilité tendant vers le misérabilisme social. Malgré cette déchéance des conditions de vie et de travail de ses acteurs, l'économie informelle

¹ Au cours de l'atelier de travail « Stakeholders Mid-Term Review » sur l'influence politique des organisations de travailleurs au Bénin, organisé par le programme de recherche Strategic Actors for Inclusive Development de NWO-WOTRO à l'Hôtel du Lac de Cotonou le 14 Avril 2016 ; les représentants des travailleurs informels ont exprimé leur préférence pour le terme « homme ou femme d'affaires » au lieu d'entrepreneur de l'économie informelle pour désigner ceux qui sont à la tête des plus grandes unités économiques parmi eux.

ne cesse paradoxalement d'être légitimée au quotidien comme moteur de développement économique et social.

Pour rationaliser ses stratégies d'interventions futures en faveur de ce secteur de l'économie nationale, la FES Bénin a besoin d'en cerner la statique et la dynamique. C'est dans cet esprit qu'elle a commandité une étude documentaire portant sur l'analyse situationnelle de l'économie informelle au Bénin.

Cette étude vise globalement à améliorer la connaissance de l'économie informelle au Bénin afin de servir de base aux choix stratégiques d'interventions de la FES en faveur des acteurs de l'économie informelle. De façon spécifique, il s'agit :

- d'analyser le poids et la structuration de l'économie informelle ;
- de comprendre la complexité et l'hétérogénéité des acteurs de l'économie informelle ;
- de cerner les manifestations de l'action collective des travailleurs de l'économie informelle ;
- d'analyser les politiques publiques en faveur de l'économie informelle ;
- d'analyser les mesures de transition de l'informalité à la formalité préconisées par l'Etat et tirer des leçons perspectives ; et
- de comprendre les modes de fonctionnement au sein de l'économie informelle (financements, mutuelles communautaires etc.) afin de les valoriser et de s'en inspirer dans l'élaboration d'initiatives « hybrides ».

Cette étude, réalisée du mardi 16 avril au mercredi 15 mai 2019, s'est déroulée suivant une démarche méthodologique spécifique

qui est décrite ci-dessous en prélude à la présentation des résultats issus des investigations.

Démarche méthodologique

La présente étude a été réalisée sur la base d'une analyse documentaire. Elle a suivi quatre étapes essentielles dont certaines se sont déroulées simultanément.

La première étape a consisté à parcourir un certain nombre d'institutions et de centres de documentation préalablement identifiés pour servir de cadre de référence à la collecte des données. Compte tenu de la faiblesse de la production scientifique sur la thématique, le focus a été mis aussi bien sur la littérature scientifique que sur la littérature grise. Concernant cette dernière, une attention particulière a été portée aux documents tels que les rapports d'études, mémoires académiques, plans de travail, les rapports d'activité, périodiques, circulaires et dépliants, etc., d'acteurs institutionnels ayant l'économie informelle au Bénin comme centre d'intérêt. Cette démarche a été complétée par une recherche sur internet et le dépouillement d'archives de presse écrite. Le but d'une telle démarche est de constituer une bibliographie exhaustive sur l'objet de l'étude.

Au total, cinq catégories de cibles institutionnelles ont été visitées. Les sept centrales syndicales et leurs syndicats de bases dans l'économie informelle ; les organisations faitières des travailleurs de l'économie informelle non affiliées aux centrales syndicales ; les institutions internationales, Organisations non gouvernementales (ONG), associations et organismes divers qui accordent un intérêt à l'économie informelle ; les institutions gouvernementales ; et les organisations à caractère académique et de recherche².

² Liste des institutions parcourues en annexe.

La deuxième étape a consisté en l'exploitation de la documentation mobilisée. Une grille de lecture conçue à partir des descripteurs de recherche et une fiche signalétique ayant servi à élaboration d'une base exhaustive de la documentation existante sur la thématique ont été les outils utilisés.

La troisième étape du processus a été consacrée au traitement des informations recueillies. La méthode de triangulation a été utilisée à des fins de validation pour la réalisation des synthèses par descripteur, d'une part, et par axe thématique de sorte à répondre favorablement aux objectifs de l'étude, d'autre part. Les synthèses par axe thématique ont servi de références à la rédaction du rapport d'analyse qui a été l'ultime étape du processus.

I. GÉNÉRALITÉS SUR L'ÉCONOMIE INFORMELLE AU BÉNIN

L'analyse historique, à partir de l'évolution de la notion du travail en Afrique francophone subsaharienne a montré que l'introduction de la dualité formelle-informelle dans la structure économique du Bénin remonte à l'occupation européenne (Assouma, Actes de colloque, 2018). En discordance avec la thèse de Igué qui situe cette origine bien avant la colonisation en se fondant sur les relations culturelles et commerciales communes au Bénin au Nigéria; l'emprise capitaliste du travail chez l'occupant européen a été mise en exergue comme un déterminant majeur d'introduction de cette dichotomie dans la structure économique des sociétés traditionnelles béninoises pour les besoins de l'administration coloniale. Cette influence est restée prédominante dans la structure économique du pays même après la décolonisation et s'est avec le temps complexifiée.

L'élaboration du concept de secteur informel et sa description dans les travaux du socio-anthropologue Keith Harten 1971 (Yedomon, 2016 :3) suivie des premiers essais de définition par le Bureau international du travail (BIT) pour appréhender le phénomène, toujours au début des années 1970 (Lauthier, 1994), et même les diverses tentatives de conceptualisation qui y ont succédé depuis plus de quarante ans, n'ont pas permis de cerner facilement tout le contour du travail qui est véritablement informel de celui qui ne l'est point ; ou encore des activités qui sont à considérer comme relevant du secteur informel.

Par ailleurs, une analyse diachronique de la vie associative des travailleurs de l'économie informelle au Bénin reflète une dynamique cadencée par l'histoire politique nationale et les politiques internationales des Partenaires techniques et financiers (PTF) tels que l'OIT et les institutions de Bretton Woods (Assouma, 2018 :440). Elle montre l'évolution dans le temps des

initiatives collectives de simples cadres de solidarité et d'entraide corporatives vers des actions corporatistes. L'analyse parvient à la conclusion que «Le chemin parcouru et l'accumulation des acquis ont posé les bases incontestables du mouvement des travailleurs informels au Bénin ».

1.1. Traits définitionnels majeurs de l'économie informelle

Depuis qu'il a émergé dans les années 1970 en référence aux activités économiques non régulées, et adopté plus généralement au milieu des années 1980, le concept d'informalité peine toujours à faire l'unanimité quant à son contenu. Il se réfère essentiellement à ce que les gouvernements ne peuvent clairement identifier, mesurer, réguler et naturellement taxer³.

Les efforts du BIT, depuis la première tentative, pour parvenir à un contenu uniformisé qui rend plus compte de la réalité de l'ensemble des pays en développement, sont parvenus à des définitions multicritères. Il s'agit notamment du mode d'accès au capital, le marché de concurrence non réglementé, la propriété familiale des entreprises, l'utilisation de ressources locales, la technologie adaptée et à forte intensité de main d'œuvre, la petite échelle des activités, la formation acquise en dehors du système scolaire. L'essentiel à retenir est qu'au sein de l'OIT, les concepts usuels relatifs à l'informalité dans l'économie et/ou dans le milieu du travail font ressortir trois concepts majeurs : secteur informel, emploi informel et économie informelle (UNESCWA, 2018).

Le **secteur informel** est l'ensemble des entreprises informelles et des travailleurs auto-employés qui produisent un excédent commercialisable alors que **l'emploi informel** englobe le secteur informel plus les travailleurs informels dans les entreprises formelles. Quant à **l'économie informelle**, elle inclue l'emploi

³ Paul Jenkins (2019), communication présentée au Workshop «Surviving the city. Learning from Africa. The political relevance of informality», le 04 Avril 2009, G. Feltrinelli Foundation, Milan (Italie).

informel plus les ménages qui produisent exclusivement pour la consommation domestique (principalement l'agriculture de subsistance).

De manière habituelle, du fait de l'absence d'une définition univoque, des définitions opérationnelles sont élaborées en fonction des acteurs (institutions de recherche, administration fiscale, institution étatique, universitaires, etc.). Elles sont également élaborées en fonction des objectifs visés. Une institution comme l'INSAE qui s'est intéressée à l'informel dans plusieurs de ses recherches (Enquête 1-2-3, RGE, EMICoV, etc.) n'a pas observé une constance dans la conceptualisation de l'informel pour la collecte des données. A partir des constances qui ressortent des diverses conceptualisations opérées au Bénin, en général, l'économie informelle peut être appréhendée comme l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de la réglementation juridique, sociale et fiscale, échappant ainsi à toute régulation systématique de l'Etat (Observatoire du changement social, 2014). Elle représente un ensemble d'unités économiques de production de biens et de services visant prioritairement la création d'emplois et de revenus. Les unités la composant travaillent à une petite échelle, sont faiblement organisées, et jouissent également d'une faible division du travail. Sa main-d'œuvre est principalement constituée sur la base de relations d'interconnaissances et de confiance.

Parmi les définitions les plus reprises, celle de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), pour le Recensement général des entreprises (RGE), a appréhendé le degré d'informalité des entreprises au Bénin à partir de quatre critères que sont (i) enregistrement auprès des institutions, (ii) la tenue d'une comptabilité (iii) le statut de l'entreprise et (iv) la taille de l'entreprise (INSAE, 2010). Alors qu'une autre définition bien connue identifie le secteur informel comme le secteur de

résilience des économies de subsistance précoloniales (Igué, 1983). Le Conseil économique et social, quant-à-lui, dans son rapport d'auto-saisine sur la problématique et les perspectives de contribution à l'économie nationale du secteur informel au Bénin, indique qu'en règle générale le secteur informel est défini comme « *l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de la réglementation juridique, sociale et fiscale; échappant ainsi à toute régulation de l'Etat* » (Conseil économique et social, 2011).

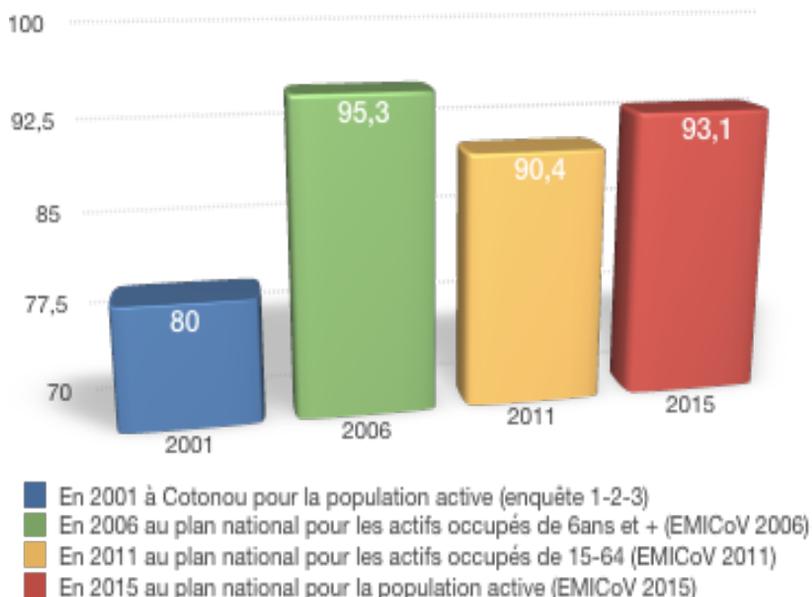
1.2. Caractéristiques socio-économiques des travailleurs de l'économie informelle

Les caractéristiques qui structurent l'économie informelle au Bénin sont classiques à ce que l'on observe en général dans les pays en voie de développement.

Une prépondérance sur le marché de l'emploi

L'économie informelle est généralement admise comme le principal pourvoyeur d'emploi au Bénin. Diverses sources ont montré qu'elle occupe une part importante dans la structure de l'évolution de l'emploi dans le pays. La grande faiblesse de ces données est qu'elles ne sont pas produites de manière à favoriser une comparaison temporelle de la part de l'informel dans l'occupation de la population active. La seule enquête nationale qui s'est inscrite dans cette perspective est l'Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV). Mais, pour le moment, elle n'a pas pu encore constituer une longue série. Le graphique 1 associe les statistiques de quelques études qui se sont intéressées à la question, dont les trois phases de la série Emicov, pour donner ne serait-ce qu'une idée de la situation.

Graphique 1 : Quelques statistiques sur l'importance de l'économie informelle dans la population active au Bénin



Source : Données INSAE, 2001, 2008, 2012 et 2017

L'enquête 1-2-3 réalisée en 2001 à Cotonou, la capitale économique, indiquait déjà que l'économie informelle occupait 80% des actifs contre 9% dans le secteur public et parapublic et 11% dans le secteur privé formel (INSAE, 2001). En 2006, sa prédominance sur la structure de l'emploi au plan national a été confirmée par la première édition de l'enquête EMICoV. Celle-ci présente un taux d'occupation dans l'informel de 95,3% des actifs occupés âgés de plus de six ans sur l'ensemble du pays (INSAE, 2008 :4). La tendance ne change pas sensiblement en 2011, lors de la deuxième édition d'EMICoV. Elle reste au-dessus de neuf sur dix actifs occupés exerçant dans l'économie informelle parmi la population active de 15-64ans (INSAE, 2012). En 2015, soit

presque 10 ans après la première enquête EMICoV, la situation est demeurée à peu près identique avec un taux d'occupation de la population active dans l'informel constamment au-dessus des 90%, soit neuf travailleurs sur dix (INSAE, 2017).

Tel qu'indiqué dans les rapports successifs, particulièrement celui de l'édition 2015, les enquêtes EMICoV ont procédé à l'analyse de l'emploi au Bénin à travers le type d'activité exercé par les actifs occupés pour montrer l'importance de l'informel sur le marché du travail. Cette dernière a été également mise en exergue dans l'analyse de la structure des unités économiques du Recensement général des entreprises au Bénin en 2010 qui a fait ressortir que plus de neuf entreprises sur dix (98,5%) sont concentrées dans l'économie informelle au plan national (INSAE, 2010).

Les trois principaux secteurs dominants

L'informel est transversal à tous les domaines de l'économie, que ce soit dans la sphère privée ou dans l'espace public (UNSTB, 2015). Cependant, les intéressants aux activités qui y sont les plus présentes ressortent trois grands domaines d'exercice essaimés de façon plus ou moins visible par ses travailleurs.

Walther (2006) indique que l'agriculture, considérée ici dans son ensemble, constitue le principal pourvoyeur d'emploi et abrite 46% de travailleurs informels. Cette prépondérance de l'agriculture est corroborée par la production des statistiques officielles particulièrement celle de la Direction générale des affaires économiques (DGAE) du Ministère de l'économie et des finances en distinguant l'informel avec l'agriculture et l'informel sans l'agriculture. En 2015, les emplois agricoles ont fléchi à 42 % de l'emploi total ; une baisse due à la mobilité vers les activités non agricoles moins contraignantes telles que les activités industrielles et artisanales (Gouvernement du Bénin, 2018).

Dans ce classement par ordre d'importance dans l'occupation des travailleurs, l'agriculture est suivie par les métiers de l'artisanat et le commerce, en l'occurrence le commerce de réexportation et de transit. L'ampleur de l'artisanat et du commerce est ressortie dans la répartition des unités économiques suivant les branches d'activités du Recensement général des entreprises. Le RGE s'est focalisé sur les 11 branches d'activités⁴, en s'intéressant aux entreprises ayant un local fixe identifiable. Ce qui exclut les ambulants et les activités domestiques et réduit la prise en compte de la grande majorité des unités agricoles. Cet indicateur qui ne fait pas la distinction entre entreprises formelles et informelles affiche des taux de 49,4% pour l'artisanat et 43,1% pour le commerce. Mais puisque dans l'ensemble 98,5% des entreprises sont informelles, cette tendance reste valable pour l'économie informelle.

Une main d'œuvre féminine et juvénile

L'essentiel de la main d'œuvre dans l'informel est constitué des femmes (Akpla, 2010). Une étude datant de 2003 indique que 60% des femmes employées s'y retrouvent (Dossou T. S., 2003). Celles-ci exercent en partie dans le commerce, la petite restauration, les activités ambulantes et semi-sédentaires (Maldonado & Gaufryau, 2001), et les activités de transformation agro-alimentaires. Les femmes sont pour ainsi dire dominantes dans ce secteur (CES-PNUD, 2010 ; INSAE, 2008, 2012) qui, par ailleurs, regorge d'enfants.

Si parmi ces derniers, 83% exercent dans les filières d'aide familiale, il y a néanmoins environ un enfant sur dix qui travaille à son propre compte dans le secteur agricole et le commerce (Alé, 2013). Certains auteurs ont estimé que plus de la moitié

⁴ Les onze branches d'activités sont : Commerce, Agriculture, Réceptifs hôteliers, Bâtiment et Travaux Publics, Industrie, Santé, Secteur Educatif, Transport, Technologies de l'Information et de la Communication, Artisanat et Autres Services.

des entrepreneurs animant cette branche de l'économie ont moins de 20 ans et un tiers la proportion est entre 31 et 45 ans (Ricardou & Sestier, 2008). D'autres précisions indiquent qu'une large majorité (89,6%) des jeunes béninois âgés de 15 à 29 ans travaillent dans le secteur informel, contre seulement un sur dix (10,4%) dans le secteur formel (INSAE, 2016) ; alors que les jeunes de cette tranche d'âge représentent 23,3% de la population totale du Bénin (Zato Koto Yérïma N. , 2014).

D'une manière globale au Bénin, cinq responsables d'entreprises sur 10 (46,1%) sont de sexe féminin. «Cette féminisation est beaucoup plus prononcée dans le secteur informel (46,9%) que dans le formel (22,2%)» (INSAE, 2010).

Une faible qualité de la sécurité de l'emploi

Qu'ils soient jeunes ou adultes, les acteurs de l'économie informelle sont en grande partie soumis aux mêmes traitements financiers selon le statut dans l'emploi qui met en minorité l'emploi salarié au profit des aides familiales et de l'exploitation des apprentis. Ces deux derniers sont préférés dans la quête de réduction des coûts de production (CGTB, 1995). Une typologie des modes de rémunération dans l'économie informelle, effectuée par Maldonado, Cassehouin, & Moustapha (1996), en distingue cinq principaux.

Tableau I : Principaux modes de rémunération dans l'économie informelle

Mode de rémunération	Proportion ⁵
Rémunération au salaire fixe	14,2 %
Rémunération à la pièce ou à la tâche	8,4 %
Rémunération selon les recettes réalisées	12,7 %
Rémunération selon le pourcentage de recette réalisée	1,4 %
Argent de poche	55 %

Source : *Données Maldonado, Cassehouin, & Moustapha, 1996.*

La typologie distingue cinq principaux modes de rémunération (tableau I). Il s'agit de : la rémunération au salaire fixe qui concerne 14,2% des travailleurs ; la rémunération à la pièce ou à la tâche dans 8,4% des cas ; la rémunération selon les recettes réalisées pour 12,7% des cas ; la rémunération selon le pourcentage de recette réalisée touchant 1,4% des cas ; et l'argent de poche qui concerne environ 55% des travailleurs, particulièrement les apprentis et aides-familiaux (Maldonado, Cassehouin, & Moustapha, Analyse des résultats de l'enquête des unités économiques du secteur informel urbain au Bénin, 1996).

Tout ceci renseigne sur le déficit de qualité et sécurité de l'emploi dans le secteur informel qui coalise plusieurs formes de vulnérabilité de l'emploi : absence de travail décent, déni des droits de travail, inadéquation de la protection sociale qui y est

⁵ Le pourcentage cumulé de ce tableau n'est pas égal à 100% parce qu'il présente la répartition des cinq principaux modes de rémunération qui représente 91,7% du total.

faiblement ancrée, et inexistence du dialogue social. Ce dernier point contribue à l'incapacité structurelle des entrepreneurs de l'informel à influencer les décisions sur le marché de l'emploi (UNSTB, 2015); et la cartographie des formes d'unités économiques ne vient pas améliorer la situation.

Une diversité de formes d'unités économiques et dominance de l'informel en milieu rural

Selon la typologie proposée par Maldonado & Gaufryau (2001), on distingue trois types d'établissements. Les établissements sédentaires qui représentent 17,2% de l'ensemble des unités économiques informelles, les établissements semi-sédentaires qui constituent 40,3% des emplois dont 2/3 relèvent du commerce de détail, et les ambulants. Ces derniers sont de la catégorie des unités unipersonnelles et représentent la part la plus considérable des unités économiques (42,4%).

Selon que l'on est en milieu urbain ou en milieu rural, les formes d'unités économiques ne sont pas représentées dans les mêmes proportions. En milieu urbain, l'économie informelle est par exemple dominée par les activités semi-sédentaires et ambulantes avec en majorité le commerce de détail qui mobilise 80% des femmes actives dans cette branche, la restauration qui mobilise 94% d'entre elles dans ce sous-secteur, et le transport. On y observe des activités de production qui, elles, sont plutôt sédentaires (Ricardou & Sestier, 2008).

Du fait de l'importance des activités agricoles, la proportion des travailleurs exerçant dans le milieu rural est supérieure à celle du milieu urbain. Selon Emicov 2006, cette représentation était respectivement de 97,7% contre 90,5%. L'écart entre les deux milieux s'est doublé lors d'EMICoV 2011 en passant à 81,9% pour le milieu rural contre 96,8% pour le milieu rural.

Pour ce qui concerne les entreprises, la différence n'est pas très significative même si la tendance ne change pas. En effet, ils sont 98,1% dans le secteur informel en milieu urbain contre 99,7% en le milieu rural (INSAE, 2010).

1.3. Vulnérabilité à la précarité par le faible niveau de revenu et le déficit de protection sociale

L'une des particularités du secteur informel est la faiblesse des salaires et revenus de ses travailleurs, alors même qu'ils éprouvent de grandes contraintes d'accès aux ressources productives, en l'occurrence l'accès au crédit qui conditionne souvent l'acquisition de matériels de travail en nombre et en qualité. Ils sont pour la plupart des personnes pauvres et vulnérables exclues du système bancaire classique au regard des contraintes de garantie et des perceptions négatives dont ils sont l'objet en termes de solvabilité (Council's analytical unit, 2016). Ainsi, ces acteurs vivent quotidiennement dans une matrice d'incertitude économique et de précarité matérielle défavorable à la productivité. Malgré les investissements faits par l'état en sa faveur, à travers diverses politiques sectorielles non spécifiques mais qui touchent une variété de travailleurs informels, le secteur informel est caractérisé par une faible productivité. Comme facteurs explicatifs de cette situation, ont été identifiés l'insuffisance des investissements dans des technologies adéquates et le difficile accès aux services financiers avec la portée insignifiante des crédits distribués (Gouvernement du Bénin, 2018). Tout ceci fait que les ménages de ces travailleurs ont de la peine à satisfaire leurs besoins sociaux de base et à élever leur niveau de vie (Banque mondiale, 2014).

Par ailleurs, les acteurs de l'informel sont paradoxalement exposés à des inégalités déifiant par excès les normes admises

dans la durée de temps de travail. Beaucoup font en moyenne 47 heures de travail hebdomadaire avec un revenu largement inférieur au SMIG⁶ (Dossou, 2003 :7). Ils sont également astreints à des risques et accidents de travail sans qu'aucune forme d'assurance ou de couverture maladie conséquente ne leur soit financièrement accessible ; le contexte étant tel que seulement 10% de la population, des fonctionnaires pour la plupart, bénéficie d'une protection sociale –encore insatisfaisante– au Bénin (Council's analytical Unit, 2016 :16).

1.4. Statut dans l'occupation en lien avec le niveau d'instruction

Les acteurs de l'économie informelle ont majoritairement un faible niveau d'instruction (Banque mondiale, 2014). Une étude réalisée, en 2001, indiquait que 82% de l'ensemble des apprentis et des aides familiaux enquêtés n'ont pas dépassé le niveau de l'école primaire, 17,5% ont eu accès au niveau secondaire dont 17,8 % n'ont pas pu dépasser le stade du collège (Maldonado & Gaufryau, 2001 :119).

Toutefois, il faut noter l'existence des disparités en fonction du domaine d'activité. Si de façon tendancielle les analphabètes abondent dans l'informel (Kenoukon, 2011 :119 ; LO/FTF, 2011 :13) et se retrouvent en nombre élevé dans les activités ambulantes souvent plus précaires que les activités sédentaires (Ricardou & Sestier, 2008), certaines catégories d'activités comme la cuniculture s'exercent par des acteurs de niveau d'instruction relativement élevé (Yo, Adanguidi, & Sodjinou, 2018).

En somme, il semble qu'on retrouve des diplômés de tous les niveaux d'enseignement, déscolarisés ou non, dans l'économie

⁶ Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) au Bénin est fixé à 40.000 FCFA par le décret n°292 du 24 Avril 2014 portant relèvement du SMIG au lieu de 31.625 FCFA précédemment en vigueur.

informelle (CSA-Bénin & UNSTB, 2000 :53). A titre illustratif, au sein de catégorie socio-professionnelle des conducteurs de taxi-moto, on retrouve les acteurs de tous les niveaux d'étude, y compris les diplômés de l'université (Ataïgba, 2014 :7).

1.5. Unités économiques du secteur informel : des entités peu viables

Les unités économiques du secteur informel sont en général caractérisées par un faible niveau de viabilité. Une combinaison de facteurs contribue à justifier cet état de chose.

Des difficultés d'accès aux crédits à l'effet positif marginal des microcrédits

L'une des principales raisons s'avère être la difficulté d'accès aux crédits (Kenoukon, 2011 :25). En effet, au regard des difficultés de gestion en leur sein, de la modicité de leurs chiffres d'affaires et de l'étiquette de « débiteurs non solvables » qui leur est à tort ou à raison collée, les unités économiques du secteur informel sont créditées d'une faible confiance des institutions des Systèmes financiers décentralisés (SFD). Alors qu'ils sont censés corriger la faiblesse des banques classiques dans l'amélioration de l'accès des couches sociales vulnérables aux crédits, certaines d'entre elles imposent parfois à leurs clients des conditions rigides qui menacent la survie de leurs entreprises (Gbadamassi, 2000 :27).

La critique sur la difficulté d'accès aux SFD conduit vers le débat général sur la capacité réelle des microcrédits à sortir les bénéficiaires de la pauvreté, même quand ils y ont, plus ou moins facilement, accès. Sur la question, des analyses récentes émanant de données empiriques sur la question au Bénin, et de manière plus large en Afrique subsaharienne, déconstruisent littéralement la croyance très répandue selon laquelle les microcrédits ont un effet bonificateur sur le pouvoir économique

et les conditions de vie des ménages des bénéficiaires (Servet, 2015). Ne serait-ce qu'au plan géographique, les effets sont disparates et semblent plus perceptibles dans les zones urbaines et périurbaines que dans les zones rurales et les coins reculés (Allen & Staehle, 2007). La médiatisation d'un tel stéréotype qui, en réalité, n'est fondé que sur des cas anecdotiques de réussite sociale, ne sert souvent qu'à refaire l'image des pouvoirs publics pour qui les causes de la pauvreté sont maladroitement réduites à une faiblesse structurelle ou occasionnelle de revenus avec pour corollaire une faible capacité de consommation et d'investissement. L'analyse n'est donc pas faite en termes de discrimination sociale et culturelle. Ainsi, même s'ils concourent de façon relative à faciliter la gestion du coût de la vie des bénéficiaires, il convient d'avoir à l'esprit que beaucoup parmi ces derniers voient plutôt leur situation économique et même sociale se dégrader (Observatoire du changement social, 2010 :15). Ils sont, malgré eux, enlisés dans des spirales infernales de micro-dettes multiples. Pour remonter la pente, beaucoup sollicitent des prêts à des taux usuriers chez des particuliers, ce qui a pour conséquence de les enliser davantage. L'effet positif des microcrédits sur les bénéficiaires paraît donc faible au niveau sociétal : les cas de succès sont rares, isolés, difficilement reproductibles ; et surtout les unités de production sont généralement peu pérennes (Servet, 2015).

Les alternatives communautaires à travers les associations d'épargne

Dans ce contexte, des dispositifs communautaires autoportés et autogérés de l'intérieur représentent des alternatives de secours.

En la matière, des mécanismes innovants comme les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) représentent, à l'instar des groupes de tontines traditionnels, des points d'appui qui

passent pour des exemples à valoriser. Les AVEC sont de ce fait considérées comme un type d'organisations de prestation de services financiers de forte fiabilité en milieu rural où ils viennent en complément ou en substitution aux institutions des Systèmes financiers décentralisés (Allen & Staehle, 2007 :15). Leur fonction sociale tend à la desserte des plus pauvres aux revenus moins fiables et dans des activités qui ne s'exercent pas parfois à plein temps. Elles prennent la forme d'associations communautaires d'épargne et de crédit, entièrement gérées par des groupes de populations économiquement vulnérables et financées par leurs propres économies aux fins de répondre à leurs propres besoins financiers sous formes de micro-emprunts suivant des conventions établies de façon démocratique.

Ces associations bénéficient, en outre, de l'appui des partenaires techniques et financiers (PLAN Bénin, CNV international, CARE international, etc.) en termes de renforcement de capacités organisationnelles et gestionnaires. Et pour cause, la faiblesse du niveau d'instruction et le faible niveau de qualification professionnelle qui semble être un attribut des opérateurs de l'économie informelle constituent pour eux un handicap à la fois dans la gouvernance de leurs entreprises et dans leurs rapports au marché (Ministère de l'agriculture, 2011 :2). En réalité, ils sont souvent moins aptes à maîtriser les contenus des lois et règlements concernant leurs secteurs d'activités (Akpla, 2010 :28). Aussi, ont-ils du mal à assurer efficacement la gestion comptable de leurs entreprises ; ce qui joue sur la qualité des décisions prises, donc sur l'unité économique en général. De même, ils sont peu informés sur leur propre situation et sur celle des marchés, et sont limités dans l'exploitation des Techniques de l'Information et de la communication (TIC) et des technologies modernes liées à leurs secteurs d'activités (Conseil économique et social, 2011 :10). Ceci explique leur quête régulière d'appuis

en renforcement des capacités. Même si l'offre de formation professionnelle disponible est peu adaptée à leurs besoins réels; certains partenaires financiers, comme la Coopération Suisse qui œuvre à la formation des artisans en gestion et comptabilité à travers le Bureau d'appui aux artisans, essayent de corriger cet écueil (Kenoukon, 2011 :27).

1.6. Typologie des travailleurs de l'économie informelle

Plusieurs travaux ont essayé d'établir une typologie des travailleurs de l'économie informelle au Bénin avec des résultats qui ne s'accordent pas toujours de façon transversale. L'une des typologies qui semble plus fédérative dans son élaboration est proposée par l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB) qui classe les opérateurs de l'économie informelle en 4 catégories majeures (CGTB, 1995 :16)

Tableau II : Synthèse de la typologie des travailleurs informels

Catégories des opérateurs de l'informel	Description
<i>Administrateurs des unités économiques</i>	Ce sont des travailleurs qui sont à leur propre compte (travailleurs autonomes ou indépendants, patrons sans ouvriers), des travailleurs qui emploient de la main d'œuvre de façon pérenne ou occasionnelle (employeurs), les membres de coopératives et les unités de l'économie sociale et solidaire

<i>Travailleurs familiaux non rémunérés</i>	Ils sont aussi bien exploités dans les unités économiques de l'économie informelle que de l'économie formelle (employés non rémunérés)
<i>Salariés à temps plein ou temporaires</i>	Ils ont des emplois informels au sein des entreprises formelles ou des unités économiques de l'économie informelle, ou travaille pour elles, dans le cadre de la sous-traitance et des chaînes d'approvisionnement, ou comme travailleur domestique employé et rémunéré par des ménages (employés rémunérés)
<i>Travailleurs dont la relation de travail n'est pas reconnue ou réglementée</i>	Ils peuvent provenir des trois catégories précédentes

Source : Données CGTB, 1995

Suivant la typologie synthétisée dans le tableau II, les quatre catégories de travailleurs qu'on distingue sont: les administrateurs des unités économiques ; les travailleurs familiaux non rémunérés ; les salariés à temps plein ou temporaires ; et les travailleurs dont la relation de travail n'est pas reconnue ou réglementée.

Les axes de cette typologie qui est fonction du statut des travailleurs dans la structure de l'emploi sont flottants et ne s'excluent pas réciproquement dans la mesure où le même travailleur peut, au même moment, être porteur d'un statut composite conféré par les diverses activités dans lesquelles il est

engagé (informel uniquement ou formel et informel à la fois). Par ailleurs, la dernière catégorie peut inclure les apprentis dont le statut de travailleur reste toujours en discussion. D'un côté, il y a ceux qui pensent qu'au lieu d'être payés pour le travail exécuté, c'est plutôt eux qui paient leur apprentissage. De l'autre côté, il y a ceux qui soutiennent que la contribution des apprentis à la production du travail de leur maître est une opportunité de formation pratique sous encadrement pour l'acquisition de la connaissance.

Bien d'autres typologies adhèrent à celle-ci, comme celle qui distingue les opérateurs de l'économie informelle en trois groupes que sont les travailleurs autonomes, les employeurs et les employés (Kenoukon, 2011) ou encore celle qui identifie les catégories que sont les patrons, les associés, les salariés puis les apprentis et aides familiales. D'après certaines estimations, les travailleurs autonomes sont les plus nombreux (entre 70 et 80% d'acteurs) suivis des employeurs qui feraient entre 10 et 15% de la masse des acteurs de l'économie informelle (Akpla, 2010).

1.7. Utilité sociale de l'économie informelle

Au regard de ses caractéristiques, l'économie informelle dans différents aspects affiche un potentiel d'utilité sociale tant dans la gestion de la crise de l'emploi pour contenir la tension sociale que dans les usages qu'en font les acteurs sociaux.

L'économie informelle : un véritable amortisseur de la tension sociale

L'économie informelle innerve tous les domaines de l'économie et aucune branche d'activité ne lui échappe, comme cela a été démontré. En contribuant de façon prépondérante à la création de l'emploi (plus de 90%), elle demeure le premier réservoir financier dans lequel les ménages puisent pour survivre, satisfaire

leurs besoins vitaux et accéder aux services sociaux de base. Son importance est telle qu'en 1991, 97% des entreprises nationales opéraient dans l'informel. La situation s'est accentuée avec le temps et en 2010, la proportion des entreprises informelles culminait à 98,5% pour l'ensemble du pays (INSAE, 2010). En clair, sur 100 entreprises moins de deux exerçaient dans le secteur formel avec une disparité spatiale insignifiante entre zones rurales et milieu urbain, soit respectivement 99,7% et 98,1%.

Le secteur attire tous les types de travailleurs, qu'ils soient en milieu rural ou urbain où les activités informelles restent pour nombre de fonctionnaires, une source de revenus additionnels (Guidibi, 1992 :13) et un précieux bassin d'approvisionnement en biens et matériels usagers. D'ailleurs, la plupart des fonctionnaires et des particuliers, au regard de la faiblesse de leur pouvoir d'achat, sollicitent massivement les services des unités informelles, quel que soit le secteur d'activité. Elles offrent réponse à moindre coûts à un large éventail et varié de besoins dans l'alimentation, les biens matériels et équipement, la formation professionnelle, le transport, etc. (Fagnon, 1993 :16). Les artisans, les paysans, les petits commerçants, etc. contribuent ainsi à leur manière à la création de l'emploi quand bien même il n'est pas sécurisé (Adjé & Laine, 1988 :17). Par ailleurs, l'unité informelle est caractérisée par des modes de fonctionnement assez souples adaptés aux personnes à faibles revenus. Beaucoup de facilités y existent dans l'acquittement des créances telles qu'on n'en trouve pas ailleurs (Maldonado & Gaufryau, 2001).

L'économie informelle apparaît ainsi comme une soupape de sécurité sociale élémentaire. Elle permet à chacun de se «débrouiller» pour avoir accès au minimum vital. La rareté des ressources ou l'incapacité d'y avoir accès peut être source de conflits et d'insécurité en étant ouvert à toute initiative, elle agit comme un amortisseur de tensions sociales et d'inducteur

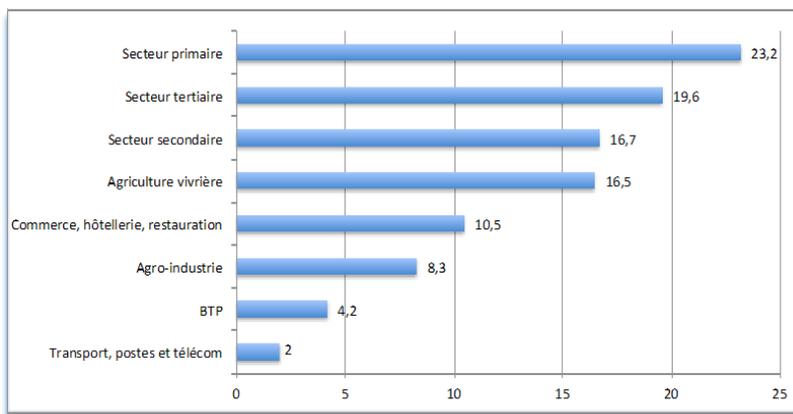
sociaux pacifiques de liens de solidarité à cause de sa capacité d'absorption (Fagnon, 1993 :18). En d'autres termes, elle joue une fonction d'atténuation de la pauvreté en procurant travail, revenus, solidarités, etc. qui sont des facteurs d'intégration sociale (CSA-Bénin & UNSTB, 2000). L'équilibre social et politique dépend ainsi en partie de cette forme d'économie.

L'économie informelle au Bénin : un moteur de développement économique

Même si elle est parfois négativement perçue, l'économie informelle a un fort potentiel contributif dans la production économique nationale. L'expérience a montré qu'elle représente un gisement conséquent de ressources financières pour l'Etat dans la mesure où sa fiscalisation progressive, bien que marginale, favorise nettement l'accroissement des recettes budgétaires (Akpo, 2000). Elle contribue ainsi substantiellement à la création de richesses et à la croissance économique du pays (Conseil économique et social, 2011 :10).

Entre 1999 et 2000, on estimait à 71% la part du secteur informel total au PIB national ; cette proportion étant malgré tout de 33,6% sans l'agriculture (Charmes, 2000). Entre 2000 et 2015, sa contribution au PIB est estimée à 60% en moyenne (Gouvernement du Bénin, 2018 :87) ; ce qui dénote d'une régression de 11 de points par rapport à la période 1999-2000.

Graphique 2 : Répartition par secteur de la part de l'informel dans le PIB sur la période 2000-2015



Source : Données du plan national de développement 2018-2015, Gouvernement du Bénin, 2018

La répartition par secteur de cette contribution de l'informel au PIB sur la période 2000-2015 (graphique 2) indique qu'avec une proportion de 23,2%, le secteur primaire détient la plus forte moyenne. Il est suivi de l'agriculture vivrière (16,5 %), de l'industrie (16,7 %), des services (19,6 %), et du commerce hôtellerie-restauration (10,5 %).

D'un point de vue spécifique, certaines estimations font foi que, seul le commerce de réexportation et de transit avec le Nigéria, qu'il soit informel ou non, représente à lui-seul environ 20% du PIB (Golub, 2012). Le commerce informel transfrontalier du carburant y contribue pour une large part ; il représente une manne importante pour les administrations locales, pouvant constituer jusqu'à 40% de leur budget (Eyébiyi, 2016).

Il va sans dire que malgré les efforts de formalisation entrepris en sa faveur, l'économie informelle pèse encore d'un poids certain

sur l'économie nationale dont elle rend complexe la structuration tant elle est fluctuante et se montre structurellement quasi insaisissable. Son importance qui tient à ses domaines de contribution qui sont la création de valeur ajoutée, la création d'emploi, et la (re)distribution des revenus, est telle qu'on lui prête de toute évidence, au regard de sa capacité d'absorption et de diversification, une fonction d'amortisseur de la crise économique (Akpo, 2000 :11). Une telle performance du secteur est analysée comme la résultante d'une multiplicité de facteurs dont : la crise économique des années 1980 qui a induit la fermeture des entreprises publiques, y compris des banques de développement, la nature fiscaliste de l'économie béninoise dont la pression sur les nouveaux entrepreneurs du formel décourage toute volonté de formalisation, et la faiblesse du niveau d'éducation et de formation des principaux agents économiques de l'informel (Gouvernement du Bénin, 2018 :88).

A la lumière de ses fonctions et usages sociaux, il est nécessaire de relativiser la perception de l'économie formelle qui ne doit plus être vue comme un champ économique de résilience des pauvres qui fonctionne à rebours. Le gouvernement admet dans le plan national de développement 2018-2025 que bien qu'elle constitue un handicap, l'économie informelle est également un vivier porteur d'effets de transformations structurelles. Dans le même sens, Balaro, Dossou, & Amoussou (2015) l'ont énoncée comme un véritable moteur de développement.

L'économie informelle : un potentiel politique avéré

Au regard de leur nombre, les travailleurs de l'informel constituent une force politique majeure dont le poids peut peser de façon déterminante dans l'issue des processus électoraux. Déjà, pour les centrales syndicales des travailleurs du secteur formel, les syndicats de base constitués dans l'économie informelle, malgré

l'émiettement, représentent une force quasi incontournable, capable d'influencer de manière décisive les élections professionnelles en leur sein (Balaro, Dossou, & Amoussou, 2015). Cette capacité d'influence va au-delà de la microsphère de l'espace publique que constitue le paysage syndical formel et s'étend au champ politique global. La crainte de leur potentiel électoral a souvent freiné les ardeurs de nombre d'acteurs politiques qui évitent la prise de décisions nuisibles aux intérêts des travailleurs de l'économie informelle. Par exemple, cette situation explique l'immobilisme qui a souvent caractérisé les autorités politico-administratives locales ou nationales dans les actions publiques d'aménagement urbain nécessitant la libération des espaces publics, territoires de prédilection de nombre d'entrepreneurs informels dans les grandes villes du pays (Gnélé, 2010). Dans le même sens, le poids électoral des acteurs du commerce transfrontalier des produits pétroliers a été identifié comme l'un des déterminants majeurs de l'échec des diverses tentatives politiques de contrôle, voire d'éradication, de cette activité (Ogoutou, 2011). Ceci vaut également pour la profession de taxi-moto communément appelé « zémidjan ». Les volontés politiques de suppression de ce métier affichées au début des années 1990 n'ont pas prospéré au point où aujourd'hui cette vision semble ne plus être d'actualité pour une corporation dont le poids démographique en fait un vivier électoral. Son effectif est estimé à 1/10ème de la population de Cotonou et plus de 250 000 travailleurs dans l'ensemble du pays (Marchais, 2009). Pour preuve, les mouvements ou coalitions de zémidjan ne cessent de se faire courtiser à l'approche des élections. Beaucoup d'entre eux marquent clairement leur coloration politique en nouant des alliances d'intérêt avec des partis de leur choix (Matin libre, 2018).

Très visible dans le champ politique, les zémidjans constituent une force majeure dans l'activisme politique. Conscients de leur

force, ils parviennent à en tirer profit en dépit de l'émiettement caractérisant leur vie associative. La multiplication des organisations de taxis-motos a atteint au moins onze pour la seule ville de Cotonou après la création de la toute première, l'Union des conducteurs de taxi-moto de Cotonou (UCOTAC), en 1993. Dans la décennie 1990, réunis dans le « Collectif des syndicats », les 6 plus grands syndicats de la profession ont par exemple pu négocier et obtenir de la mairie de Cotonou, le droit de récupérer 25% de la vignette prélevée par l'administration locale sur les conducteurs de taxi-moto (Marchais, 2009 :63). Même les crises de gouvernance qui ont suivi et généré la méfiance dans le secteur n'ont pas ébranlé ces grands syndicats qui ont le monopole de la représentation syndicale dans le domaine, et s'assurent le contrôle de la rente et du clientélisme politique avec les gouvernants.

A l'instar des deux catégories de travailleurs de l'informel cités en illustration, plusieurs organisations paysannes et associations, en l'occurrence les groupements professionnels de femmes menant des activités génératrices de revenus, représentent des points d'ancrage privilégiés de l'activité politique des gouvernants, surtout en période électorale. Leur pouvoir politique s'étend par ailleurs à la possibilité institutionnelle de se voir élire au sein des membres du Conseil économique et social dont l'avis n'est cependant que consultatif. De fait, cette institution réserve 25 postes (sur 30) électifs aux organisations de travailleurs provenant aussi bien du secteur formel que de l'économie informelle comme les centrales syndicales, associations d'artisans, les organisations paysannes et organisations d'activités sociales, etc. (Attanasso, 2012).

Malgré la réalité de ces atouts, le potentiel politique des travailleurs de l'économie informelle leur profite souvent moins qu'aux acteurs politiques qui en tirent le meilleur profit de façon sporadique lors des joutes électorales (UNSTB, s.d).

II. LE PAYSAGE ASSOCIATIF DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE AU BÉNIN

Le paysage associatif de l'économie informelle au Bénin a été exploré par les travaux réalisés dans le cadre du programme de recherche « *Increasing political leverage of informal and formal workers' organization for inclusive development : The cases of Ghana and Benin* »⁷. Ces résultats ressortent que la dynamique associative actuelle est la résultante d'un processus historique dont la genèse remonte à la période précoloniale et qui a été sous l'influence d'enjeux politiques et économiques nationaux et internationaux (Assouma, Kaag, & Vlaminck, 2016).

2.1. Genèse du mouvement associatif des travailleurs de l'économie informelle

Les analyses socio-historiques pour comprendre les manifestations actuelles de la dynamique associative dans l'économie informelle ont situé les racines historiques des organisations de ces travailleurs à la période l'occupation européenne. De plus, les grandes étapes de l'histoire politique nationale et de la politique internationale de PTF ont contribué à façonner la morphologie actuelle du mouvement des travailleurs informels.

Les origines traditionnelles des organisations de travailleurs informels

En identifiant la période de l'occupation européenne comme celle de l'introduction de la dualité formelle et informelle dans la structure économique du Bénin, l'article sur l'analyse diachronique de la dynamique associative des travailleurs informels au Bénin

⁷ Le programme de recherche porté par *African Studies Centre Leiden* a été réalisé en collaboration avec la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG/Bénin), l'*International Institute for Advances Studies* (IIAS/Ghana) et l'Institut pour le Travail et la Société (HIVA/Belgique). Financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, le programme est une contribution à la compréhension des difficultés du travail organisé à influencer des réformes effectives pour le travail décent au profit de l'emploi informel au Ghana et au Bénin.

a montré que les formes embryonnaires d'organisation de travailleurs informels ont existé sous la colonisation (Assouma, 2018). Dans la continuité des pratiques inhérentes à l'organisation des sociétés traditionnelles, les travailleurs non reconnus comme tels par l'administration coloniale s'organisaient à travers des groupements d'entraide et de solidarité. Cela présente une forte analogie avec le processus de naissance des syndicats des travailleurs indigènes dans la colonie du Dahomey (UNSTB, 2009). Si le syndicalisme a réussi à s'éclorre et à participer activement à la lutte pour la décolonisation (Chabi Imorou, 2010 ; Dossou L, 1994), c'est plutôt durant la période post-coloniale que les premières associations de travailleurs informels ont formellement vu le jour.

La révolution populaire et l'écllosion des organisations de travailleurs informels

Le contexte politique de la première décennie post coloniale n'a pas mis sous les feux de la rampe la vie associative des travailleurs informels. Les regroupements d'entraide et de solidarité sous forme de coopératives et de mutuelles continuaient de se créer et s'animer, que cela soit dans le monde agricole (Dankoro, 2014) ou dans le milieu artisan (Davodoun, 2006). Cependant, les syndicats étaient les plus en vue du fait de leur rôle prépondérant dans la construction du nouvel état à la suite de leur participation à la lutte aux côtés des leaders politiques.

L'avènement de la Révolution populaire le 26 Octobre 1972 a eu un effet stimulateur sur la dynamique organisationnelle au sein des travailleurs de l'économie informelle. Les principaux acteurs ayant impulsé cette dynamique étaient les travailleurs eux-mêmes, les directions techniques de l'Etat et les PTF dont les interventions ont joué un rôle très important dans l'écllosion des groupements socio-professionnels autogérés (Maldonado, 1994).

La poussée des travailleurs de l'informel vers ces derniers est liée à la possibilité d'accès aux services financiers qu'ils offrent, à travers des mutuelles d'épargne et de crédits, dans un pays en crise économique où un service financier classique n'était plus disponible.

Il faut préciser qu'au-delà de l'encouragement de la constitution des organisations de masse pour accompagner le régime militaire révolutionnaire à parti unique, le mouvement des travailleurs dans son ensemble était régenté par l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey (UNSTD), créée le 17 novembre 1974. Cette mainmise de l'Etat sur les organisations de travailleurs (Adégbidi & Agossou, 1997) a limité les velléités corporatistes des organisations qui en dépit des dénominations, des discours et des buts affichés sont restées des organisations corporatives.

Le renouveau démocratique et le pluralisme des intervenants dans l'économie informelle

La nouvelle page de la vie politique nationale qui s'est ouverte avec le renouveau démocratique à la suite de la conférence nationale de février 1990 a donné une impulsion à la dynamique associative dans l'économie informelle (Walther, 2006). Elle se caractérise par la multiplication des intervenants et la diversification des formes d'organisations professionnelles (Assouma, 2015).

En effet, l'intérêt de la communauté internationale pour les travailleurs informels a été affiché à la Conférence internationale du travail sur le travail décent et l'économie informelle en 2002 (OIT, 2002), suivi environ une décennie plus tard de la résolution 205 du BIT. Pour la déclinaison de ces engagements au plan national, le Gouvernement a initié et accompagné l'élaboration du Programme pays du travail décent en 2010 (OIT, 2010). Il a poursuivi également ses efforts d'encadrement de l'organisation

de certains domaines d'activités dominant de l'informel tels que l'agriculture et l'artisanat.

Un autre acteur important dans l'organisation des travailleurs informels apparus à cette époque sont les centrales syndicales. Un acte matérialisant l'importance de la syndicalisation du milieu de travail informel est la structuration interne en fédération des six centrales s'intéressant à l'informel sur les sept existants, conformément aux directives de la Confédération syndicale internationale (CSI). L'une des fédérations communément désignée « Fédération de l'informel » est dédiée aux syndicats de base de l'économie informelle.

Dans ce nouveau contexte, des domaines d'activités qui jusqu'alors étaient restés inactifs s'illustrent de plus en plus dans le mouvement (Davodoun, 2006). C'est le cas du commerce et des transports. L'évolution de ces initiatives a abouti dans les domaines d'avant- garde dans l'organisation à la constitution de faïtières qui se réclament spécifiquement de l'économie informelle, même si elles s'élargissent le plus souvent au secteur formel privé. Parmi les plus en vue on peut citer la Confédération nationale des artisans du Bénin (CNAB), la Fédération des unions de producteurs du Bénin Fupro, l'Union nationale des conducteurs du Bénin (UNACOB) ou encore l'Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (ANOPER).

Somme toute, ce contexte de pluralisme des acteurs qui accompagnent les travailleurs informels est une preuve de la préoccupation que soulèvent leurs conditions. L'engagement des centrales syndicales, qui constituent au Bénin les principaux interlocuteurs de l'Etat sur les questions de travail contribue à donner un peu plus de visibilité à la lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie (Assouma, 2018).

2.2. Cadre législatif et réglementaire contemporain

Le cadre législatif et règlementaire de l'économie informelle dans le contexte national actuel couvre les textes de lois nationaux et les engagements internationaux.

Dispositions légales et réglementaires

Textes de lois nationaux

De façon spécifique, il n'existe pas un cadre légal et réglementaire propre à l'économie informelle au Bénin (CES, 2011). Néanmoins, ce vide juridique ne touche plus actuellement l'ensemble des branches d'activités. Du fait de l'importance de certains secteurs dont les acteurs sont majoritairement informels, dans les politiques de développement économiques nationales, l'Etat béninois s'est doté d'un cadre politique et réglementaire favorable à leur développement. Ces branches d'activités sont surtout du domaine agricole et artisanal.

Dans le domaine agricole, les documents fondamentaux d'orientations stratégiques sont élaborés. Après la Déclaration de politique de développement rural (DPDR), le Schéma directeur de développement agricole et rural (SDDAR) et le Plan stratégique opérationnel (PSO) adoptés en 2001, un Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) pour la période 2010-2015 a été mis en place en 2011 (MAEP, 2011). Ce plan est assorti d'un plan d'actions qui est sa traduction opérationnelle en vue d'assurer entre les acteurs l'organisation et le développement des filières agricoles dans le but d'augmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique nationale. En conséquence, les textes complémentaires régissant les aspects clés des filières stratégiques existent ou continuent d'être élaborés pour couvrir le vide juridique. En exemple, nous pouvons citer dans la filière palmier à huile les textes régissant les Coopératives

d'aménagement rural (CAR) et la station de recherche sur le palmier à huile ou pour la pêche la réglementation interdisant des types spécifiques de filet de pêche ou encore pour l'élevage la loi 2018-20 portant code pastoral votée le 3 juillet 2018 par l'Assemblée Nationale.

Il existe aussi un arsenal de textes législatifs et réglementaires qui couvre à l'artisanat. En effet, la loi portant code de l'artisanat en République du Bénin, le décret portant approbation de la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin, le décret de formalisation et d'amélioration de la formation par l'apprentissage traditionnel, la loi portant approbation de la Politique nationale de développement de l'artisanat (PNDA)⁸ au Bénin ont été mis en vigueur. L'adoption de la nomenclature des métiers a clarifié le paysage structurel des métiers de l'artisanat. Au total, la nomenclature reconnaît deux cent dix (210) métiers répartis en quarante-deux (42) corps de métiers le tout regroupé en onze (11) branches d'activités (Davodoun, 2006).

De plus, la loi a aussi institué trois établissements publics à caractère professionnelle majeures que sont la Chambre du commerce et de l'Industrie du Bénin (CCIB) en 1962, la Chambre nationale d'agriculture du Bénin en 1989 et l'Union des chambres interdépartementales des métiers en 2004. Des trois chambres, seules la Chambre nationale de l'agriculture et l'Union des chambres interdépartementales des Métiers sont créées et dédiées aux facilités en faveur des travailleurs informels. La CCIB s'inscrit exclusivement dans le privé formel.

Il est important de signaler que les autres domaines d'activités ne sont pas exempts de réglementation. Les politiques sectorielles touchent toutes les branches d'activités économiques et les

⁸ Le décret n° 2005-7BB du 29 décembre 2005 portant approbation de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat au Bénin.

règlementations sont applicables aussi bien aux acteurs du formel que de l'informel. Cependant, il y a aussi des réglementations spécifiques aux acteurs informels. Par exemple, dans le domaine du transport, les taxi-moto sont régis par des réglementations propres aux communes. L'installation et l'exercice du commerce dans les marchés respectent des normes en vigueur en fonction de la catégorie du marché. Les marchés internationaux sont gérés directement par l'administration centrale et les marchés nationaux par les administrations locales.

Bien que des dispositions institutionnelles réglementant la gestion de conflits existent (Adoption d'un nouveau code du travail, existence de structures de médiation au ministère du travail, existence du CES), le Bénin ne dispose pas d'organe en charge de la prévention des conflits. Le Ministère du travail et de la fonction publique (MTFP) en rapport avec les partenaires sociaux a initié l'organisation du 7 au 9 Juillet 2015 d'un forum national sur le dialogue social et l'adoption d'une charte sociale. Ceci en vue de promouvoir une pratique de dialogue qui favoriserait la conclusion de consensus aboutissant à la formulation des politiques.

Engagements internationaux

S'agissant de normes internationales du travail (NIT), le Bénin a ratifié deux des quatre conventions prioritaires de l'OIT précisément la convention 81 sur l'inspection du travail signée en 1947 et la convention 144 sur les consultations tripartites relatives aux Nit signée en 1976. Le pays s'est également engagé vis-à-vis de huit conventions fondamentales dont la Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ratifié le 12 décembre 1960 et la Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ratifié le 16 mai 1968. Dans l'ensemble, 31 conventions des NIT ont été ratifiées par

le Bénin dont 26 demeurent applicables⁹. Malgré cela, le Bénin n'a pas à ce jour ratifié les conventions prioritaires n°122 sur la politique de l'emploi, la convention n°129 sur l'inspection du travail (agriculture) et la convention n° 189 sur les travailleurs domestiques.

Fragilité de la position des organisations des travailleurs informels

De la synthèse des dispositions législatives et réglementaires en République du Bénin, il ressort un principal défi concernant l'économie informelle, celui de la participation directe des organisations informelles au cadre de dialogue. En effet, tel que mentionné précédemment, le critère de représentativité retenu par la loi dans le cadre des négociations avec les organisations de travailleurs est le système interprofessionnel. Dans ce sens, c'est à l'issue des élections professionnelles que sont désignées les confédérations ou centrales syndicales les plus représentatives pour siéger dans différentes instances. Celles-ci devenant les interlocuteurs directs avec l'Etat ou le patronat. Or, les dispositions de l'organisation des élections professionnelles n'intègrent pas les travailleurs informels dans le corps électoral encore moins les organisations de travailleurs informels parmi les organisations concourantes. Les travailleurs de l'économie informelle et leurs organisations (syndicats et associations) se retrouvent de fait hors du mécanisme de représentativité des travailleurs pour participer au cadre formel de dialogue mis en place par l'Etat. Dans ces conditions, leurs participations à des négociations se passent indirectement par la représentativité des travailleurs formels des centrales syndicales auxquelles leurs syndicats sont affiliés.

⁹ https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:11200:0::NO:11200:P11200_COUNTRY_ID:103028

Néanmoins dans certains cas, des mesures exceptionnelles permettent à des organisations de travailleurs informels d'entrer en négociations directes avec leurs employeurs ou gouvernants. Il s'agit dans les cas d'espèce des responsables des structures servant d'interface dans des domaines d'activités donnés entre l'Etat et ces travailleurs. C'est le cas de la Société de gestion des marchés autonomes (SOGEMA) chargée de la gestion du marché Dantokpa avec les commerçants du marché. D'une manière plus large ce rôle d'interface est assuré par le Service économique et marchand des administrations locales dont le but prioritaire est la collecte des taxes auprès de ces travailleurs (Assouma, 2017). Ces cadres de discussion bien qu'ils peuvent être formels n'ont pas de véritable bases légales ; ce qui les rend tributaires des décideurs politiques.

Au regard de tout ce qui précède, il est évident que la position des travailleurs de l'économie informelle et de leurs organisations reste fragile dans le cadre législatif et réglementaire qui encadre la dynamique associative contemporaine des travailleurs au Bénin.

2.3. Dynamique contemporaine des travailleurs de l'économie informelle : pluralité d'acteurs et diversité d'intérêts

L'aperçu de l'histoire du mouvement associatif dans l'économie informelle présente les signes avant-coureurs d'un paysage très dynamique, animé par une multitude d'acteurs. Une pluralité d'acteurs qui sous-entend une diversité d'intérêts. Des analyses du paysage contemporain de la dynamique organisationnelle des travailleurs informels au Bénin (Assouma, 2018 ; Assouma, Kaag, & Vlamincq, 2016) trois temps sont identifiables à partir du début de la période démocratique. Il y a eu d'abord une première tendance de regroupement en organisation faitières fortes et représentatives. Ensuite, une vague de scissiparité entraînée

par des conflits internes a inversé la tendance. Mais depuis la dernière décennie, on observe un regain vers la constitution de grands ensembles.

La constitution de grands ensembles autour des enjeux du libéralisme

La multiplication d'acteurs et implicitement de types d'organisations plus engagés sur les questions d'amélioration des conditions des travailleurs a favorisé la coopération entre les organisations. Les premiers types d'organisations (coopératives, mutuelles, groupements locaux et autres associations d'entraide) cohabitent avec les types d'organisations professionnelles corporatistes d'apparition plus récentes. Les constitutions de faitières ont renforcé la position d'acteurs stratégiques des travailleurs informels, comme ils l'avaient envisagé au début de la démocratie, et accroît leurs capacités d'action. A la faveur du principe de la cogestion adopté pour faciliter la mise en œuvre des politiques néolibérales portées par les Programmes d'ajustement structurel (PAS) du début de l'ère démocratique, dans les domaines où il y avait une expérience d'organisations des travailleurs, elles ont été impliquées dans les processus de mise en œuvre des politiques publiques. Avec le soutien de leurs réseaux de partenaires et suivant le concept de « développement participatif » en vogue (Maldonado, 1994) et divulgué par les partenaires au développement, bon nombre d'organisations se sont retrouvées dans les instances de prise de décisions et de gestion. Les cas de Fédération des Unions de producteurs du Bénin (FUPRO), la Fédération nationale des artisans du Bénin (FNAB), l'Union départementale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (UDOPER), l'Union nationale des conducteurs du Bénin (UNACOB) et bien d'autres sont assez éloquents du fonctionnement de cette collaboration structurelle entre organisations de l'informelle.

L'émiettement des faïtières sur fond de conflits d'intérêt

Après des débuts très prometteurs, des divisions internes liées à des conflits de leadership et des problèmes de gouvernance sont apparus au sein de ces organisations.

Le cas de la Fupro en est une illustration dans le domaine de l'agriculture. Elle regroupait sept filières et représentait la plus grande faïtière du domaine à sa création en 1994. La faïtière était présentée par le biais de sa branche de la filière coton, l'Association nationale des producteurs de Coton du Bénin (ANPC), dans la libéralisation de la filière par l'Etat en tant que seul représentant des organisations paysannes. Malgré les succès enregistrés les premières années, des dissensions sont nées au sein de la FUPRO. Elles ont engendré une dizaine de réseaux de producteurs dont l'Association des groupements de producteurs (AGROP), la Fédération nationale des producteurs agricoles (FENAPRA), la Fédération nationale des groupements de producteurs (FENAGROP).

La situation a été analogue dans de nombreuses branches d'activités. D'une tendance au regroupement, on s'est retrouvé dans une situation de subdivision en plusieurs faïtières concurrentes. Des explications des diverses acteurs, les conflits d'intérêts entre les leaders d'organisations autour des avantages que confère la position de dirigeants d'organisations en est la principale cause. Ce phénomène que les leaders eux-mêmes désignent par «guerre de leadership» résulte des mésententes entre eux sur l'occupation de positions privilégiées¹⁰ pour contrôler l'organisation ou garantir leurs intérêts personnels, souvent au détriment des intérêts de la corporation. Ainsi,

¹⁰ Les positions qui sont perçues comme privilégiée dans ces organisations sont le plus souvent les postes de premier responsable (Président ou coordonnateur), mais aussi ceux de Trésorier ou de Secrétaire qui confère plus le droit de représentation de l'organisation auprès des partenaires.

naissent des factions qui entrent en dissidence et finissent par créer une ou plusieurs organisations rivales.

L'autre contrainte qui éprouve la viabilité des organisations de l'économie informelle est l'absence de démocratie et de transparence internes (Akpla, 2010 :11). Cela favorise une opacité dans la gestion et génère des crises de confiance et des situations de conflits défavorables à la coopération et à l'action collective. L'Association Béninoise des Cuniculteurs (ABeC) illustre cette situation où le défaut de consensus et d'orthodoxie dans la gestion des ressources interne a fragilisé la viabilité du système en l'émiettant de l'intérieur (Yo, Adanguidi, & Sodjinou, 2018).

La compétition inter-organisation

La période de libéralisme a créé un contexte attractif pour les faitières. Leur implication dans les processus de libéralisation de certains secteurs de l'économie aux côtés de l'Etat a été abordée plus haut. Il y a eu également leurs partenariats directs avec les bailleurs de fonds. Dans le but d'atteindre directement les bénéficiaires finaux le mode d'intervention des bailleurs était le développement de projet au profit des organisations de travailleurs. Avec la prolifération des organisations, les faitières sont apparues comme des creusets où peut être touché le grand nombre d'organisations et, sous-entendu, de travailleurs par secteur ou branche d'activité. Ayant compris l'enjeu, les faitières se sont lancées dans la quête des partenariats avec les bailleurs de fonds pour obtenir des financements en faveur de leurs membres. Le recours à la mobilisation de ces ressources est devenu un moyen d'entretien des membres des organisations et une preuve de la capacité d'action des responsables.

La compétition ouverte entre les organisations pour la représentation de la corporation auprès de l'Etat s'est alors étendue aux partenariats avec les bailleurs de fonds. La lutte

est souvent acharnée pour capter la rente que représentent les soutiens financiers et autres appuis techniques accordés par les PTF. Pour atteindre cet objectif, les organisations, en grande partie, élaborent leurs agendas en suivant le cadre d'action défini par ces institutions, potentielles partenaires. La compétition inter-organisation a pris encore plus d'ampleur avec l'entrée en lice des centrales syndicales dans l'organisation des travailleurs de l'économie informelle.

L'entrée des centrales syndicales dans l'organisation des travailleurs informels

Les centrales syndicales restées, d'une manière générale, focalisées sur la mobilisation des travailleurs des secteurs public et privée jusqu'à cette période, se sont investies dès le milieu des années 2000 dans la syndicalisation des travailleurs de l'économie informelle. Selon la plupart des Secrétaires généraux des centrales, le déclic est venu de la résolution de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2002 qui a exhorté les syndicats à élargir leurs actions aux travailleurs de tous les secteurs, notamment ceux de l'informel. La cartographie exploratoire réalisée en 2015 a observé que les six centrales syndicales enquêtées¹¹ sur sept existantes avaient une structuration presque identique (Assouma, 2015). Cette structuration en fédération, dont une spécifique à l'informel, adoptée dans la même période a été fortement influencée par les orientations de l'OIT.

L'attachement des centrales à l'application des résolutions de l'OIT fait partie du jeu de rivalité entre centrales syndicales affiliées. Il est parfois utile de paraître comme l'organisation nationale la plus

¹¹ Les six centrales syndicales enquêtées étaient : (1) la Centrale Syndicale des Travailleurs du Bénin (CSTB) ; (2) la Centrale des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-Bénin) ; (3) la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB) ; (4) la Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin (COSI-Bénin) ; (5) l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB) ; (6) et la Centrale des Syndicats du Privé et de l'Informel du Bénin (CSPIB).

respectueuse des règles en vue d'être la plus sollicitée comme intermédiaire pour d'éventuelles interventions de l'OIT. Du point de vue des responsables de centrales syndicales, l'affiliation à l'OIT et l'occupation d'une position dans ses instances facilitent non seulement l'accès à ses ressources mais également à l'éligibilité aux ressources d'autres partenariats. Car l'OIT et ses réseaux de partenaires opèrent dans l'économie informelle en se basant sur les centrales syndicales ; ce qui alimente de véritables concurrences entre les centrales. Ces ressources sont en termes de financements pour les activités de renforcement des capacités (formation, équipement, etc.) mais aussi de financements des activités génératrices de revenus pour les membres.

Le transfert de la rivalité entre les centrales syndicales dans l'économie informelle

Dans la forme, l'empreinte de l'intervention des centrales syndicales dans l'organisation des travailleurs informels a été la prolifération de la création d'organisations de travailleurs dans l'économie informelle avec pour dénomination «syndicats». Ces derniers qui se réclament des organisations de bases des centrales syndicales sont de manière classique en relation d'affiliation avec les centrales. Cela à juste titre pourra-t-on dire quand on s'intéresse à leur mode de constitution. De façon ordinaire, les deux processus qui y conduisent (Assouma, 2017) dénotent la proactivité des centrales syndicales. Soit, il s'agit d'un groupe de travailleurs sinistré qui, à la recherche d'alliés stratégiques pour défendre leur cause, font recours à une centrale syndicale. A la suite de l'assistance, la centrale les oriente et les encadre à aller à la constitution d'un syndicat pour mieux s'y prendre les fois à venir. Soit, il s'agit d'un regroupement ou une association de travailleurs informels qui existe déjà et qui, à la faveur d'une lutte, a collaboré avec une centrale ou un de ses affiliés. Des

démarches sont effectuées par la suite en sa direction pour qu'il change de forme pour devenir un syndicat de base.

Cette syndicalisation des travailleurs informels est le reflet de la concurrence entre les centrales syndicales pour avoir la plus forte assise dans l'économie informelle. Cela a naturellement contribué à la prolifération des organisations. L'ampleur du phénomène est telle que dans le domaine des transports, par exemple, des syndicats ont été créés dans tous les corps de métiers. Concernant les taxis-motos uniquement, chaque centrale a au moins un syndicat de base qui travaille à avoir une envergure nationale. Et dans la seule ville de Cotonou, il a été dénombré pas moins de onze organisations dont sept revendiquent la qualité de syndicat. Même dans des champs de travail fermé comme le marché Dantokpa, il a été observé que toutes les centrales sont représentées par au moins une organisation affiliée ou partenaire.

Les stratégies d'actions des centrales syndicales vis-à-vis des travailleurs informels

Les stratégies d'action des centrales syndicales en direction des travailleurs de l'économie informelle ont été décryptées à partir de la référence théorique de Sahrha Ryklief¹² sur les stratégies d'actions déployées par les syndicats à l'endroit des organisations de travailleurs informels en Afrique (Assouma, 2015).

¹² Schurman & Eaton 2011, cité par Assouma, 2015.

Tableau III : Description des trois stratégies de collaboration utilisées par les syndicats avec les travailleurs informels en Afrique

Stratégies	Définitions
Extension de l'adhésion	Les syndicats élargissent la définition des travailleurs qu'ils ont légalement le droit de représenter. Ensuite, ils recrutent et organisent les travailleurs informels en structures syndicales sectorielles de base.
Alliances ad hoc	Les syndicats collaborent avec des organisations de travailleurs informels sans relation structurelle, ou autres organisations représentant les travailleurs informels par le biais de soutien bénévole et de plaidoyer au niveau du dialogue social ou dans des campagnes conjointes ad hoc.
Affiliation/ association	Les syndicats affilient / associent les organisations de travailleurs informels dans une structure faitière et une relation d'affiliation

Source : Données Ryklief, 2012.

Les pratiques de collaboration des centrales syndicales avec les organisations de travailleurs informels au Bénin ressortent les trois types de relations identifiés par Ryklief sont présents (voir tableau III). La première stratégie, a été adoptée par la CSTB à son officialisation. De plus, il existe depuis 2004 la Centrale des syndicats du secteur privé, parapublic et de l'informel (CSPIB) qui fédère les travailleurs du secteur privé formel et de l'économie informelle. La deuxième stratégie est une pratique existante entre

centrales syndicales et organisations de l'économie informelle. Diverses actions ad hoc de la CSTB, la CSPIB, la CGTB, et l'UNSTB ont été indiquées comme de bons exemples pour cette stratégie. La troisième stratégie est la plus courante. La fédération de l'informel dans chacune des centrales syndicales travaille à l'affiliation d'associations de travailleurs informels existantes par la syndicalisation en vue d'accroître le nombre de leurs syndicats de base dans l'économie informelle.

Cette typologie proposée repose sur l'*Agency*¹³ des syndicats [Pour la traduction de la notion d'*Agency* au commun des lecteurs, on pourrait indiquer la capacité d'action des acteurs. Mais cela est très réducteur de la charge théorique que porte ce concept. C'est pourquoi nous recommandons en note de page un minimum de lecture pour mieux l'appréhender]. Mais, en analysant de manière plus approfondie, il a été ressorti d'autres types de relations qui mettent en exergue l'*Agency* des organisations de travailleurs informels au Bénin. Ainsi, l'initiative de la relation peut provenir des organisations de travailleurs informels. Le cas de l'Union nationale des conducteurs du Bénin (UNACOB), la plus ancienne et la plus grande organisation autonome de transport, qui a pris l'initiative de s'affilier à la CSTB, la plus grande centrale syndicale nationale, à la recherche d'une couverture influente dans le monde des travailleurs après qu'elle a connu de nombreux conflits avec le gouvernement a été évoqué.

La typologie proposée par Ryklief peut être complétée en s'intéressant à la nature des relations des organisations de travailleurs informelles entre elles. Il existe, en effet, la stratégie d'affiliation pour constituer des faïtières exclusivement avec des

¹³ Pour une synthèse théorique sur l'approche *Agency* lire: Norman Long, « Du paradigme perdu au paradigme... retrouvé? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs. », Bulletin de l'APAD. Consulté le 30 juillet 2015. URL : <http://apad.revues.org/2183>

organisations de travailleurs informels fédérées dans une relation structurelle.

Une dernière stratégie identifiée sur le terrain est celle qui regroupe dans un même creuset autonome dans une relation structurelle flexible des syndicats de travailleurs informels affiliés aux centrales et des associations de travailleurs informels autonomes ou membres d'une faîtière de l'économie informelle. Le Collectif des syndicats de conducteurs de taxi-moto de Cotonou s'inscrit dans cette stratégie. C'est un regroupement autonome auquel les organisations membres adhèrent par affiliation. Parmi les sept organisations membres, on distingue l'UCOTAC¹⁴ et le SYNAZEB¹⁵ qui sont des syndicats respectivement affiliés à la CSA et à la COSI tandis que le SYCOTAMOL¹⁶ est une association professionnelle autonome de taxis-motos.

La double stratégie de captage des ressources

Au même titre que les faîtières d'organisations de travailleurs informels, certaines centrales syndicales, en l'occurrence la CGTB, la CSA, l'UNSTB et la COSI utilisent les ressources des PTF comme moyens de mobilisation des membres en exécutant des projets en direction des travailleurs informels. C'est l'obtention de ce genre de projet qui a permis la construction du centre de santé humanitaire pour les taxis-motos à Abomey-Calavi de même que la mise en place d'une centrale d'achat à coût réduit des matériaux de travail pour les couturiers à la Bourse du travail, le quartier général des centrales syndicales, sous les parrainages respectifs de la CGTB et l'UNSTB.

Dans un tel environnement, la recherche d'un plus grand nombre d'opportunité conduit certains, aussi bien les travailleurs que les

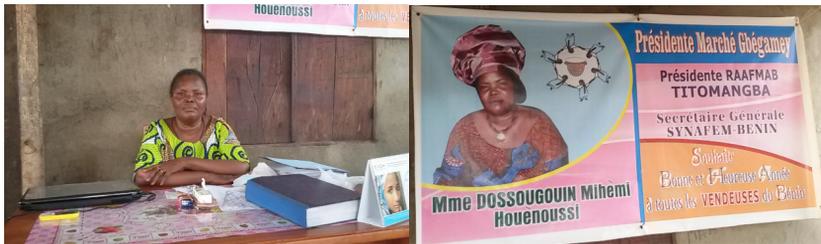
¹⁴ Union des Conducteurs de Taxi-moto de Cotonou (UCOTAC).

¹⁵ Syndicat National des Zémidjans du Bénin (SYNAZEB).

¹⁶ Syndicat des Conducteurs de Taxi-Moto du Littoral (SYCOTAMOL).

organisations de l'économie informelle, à adopter ce qu'on peut appeler la «double stratégie» (Assouma, Kaag, & Vlamincq, 2016). Cela consiste, pour ces travailleurs, à la fois à être membre d'une organisation de travailleurs informels affiliée à une faîtière et militant d'un syndicat de base de centrale syndicale. De la sorte on arrive à jouir des ressources mobilisées de part et d'autres.

Dans la même optique, certaines organisations, dans la double stratégie, sont avec les mêmes membres à la fois association affiliée à une faîtière exclusivement de l'informel et syndicat de base d'une centrale syndicale. La photo 1 présente une organisation de ce type constituée par les femmes du marché avec le même responsable pour l'association et pour le syndicat.



Source : Kassim Assouma, février 2015

Photo 1 : La présidente des femmes du marché de Gbégamey de Cotonou dans son bureau avec en arrière-plan la bâche présentant ses deux organisations

Le réseau des femmes des marchés du Bénin (RAAFMAB-Titomangba) est basé dans le marché de Gbégamey à Cotonou par le biais du regroupement des femmes du marché avec à sa tête la présidente Mihèmi Dossougouin Houénoussi. Ce même regroupement a suivi le processus de syndicalisation pour se constituer en Syndicat national des femmes des marchés du Bénin (SYNAFEM-Bénin) affilié à la COSI-Bénin. La responsable

Mihèmi Dossougouin Houenoussi a suivi le processus et a été élue Secrétaire générale du SYNAFEM-Bénin. Mais sur le terrain, au lieu que cette mutation aboutisse à la disparition de l'association au profit du syndicat, il a été constaté la coexistence des deux organisations. La dualité est si poussée que les deux organisations ont en commun les mêmes membres, les mêmes dirigeants et, comme c'est perceptible sur les photos, partagent le même siège.

Dans une démarche opposée, au marché Dantokpa de Cotonou, se sont plutôt les femmes du syndicat USYNEPID (Union syndicale des vendeurs et vendeuses de pièces détachées et divers articles du marché dantokpa) qui, autour d'un des leaders du syndicat, en l'occurrence la trésorière générale, ont constitué l'Association des femmes vendeuses du marché Dantokpa Ahissinonk Pakon. Cette dernière se réclame comme une association autonome d'entraide et de solidarité destinée aux femmes du marché. La double stratégie est courante dans tous les domaines d'activités. Dans l'artisanat, les organisations de base et aussi les travailleurs individuels n'arrivent toujours pas à se positionner d'un seul côté entre l'organisation faïtière autonome qu'est la Confédération des artisans du Bénin (CNAB) très active sur le terrain et les centrales syndicales du formel qui interviennent dans l'informel.

La photo 2 affiche une autre variante de la double stratégie des organisations au siège de l'Union nationale des conducteurs de taxi-moto (UNACOTAMO) dans le domaine des transports.



Source : Kassim Assouma, février 2015

Photo 2 : Bureau de deux organisations siégeant dans la même enceinte et appartenant ayant des membres en commun

A la différence des deux précédents exemples aux marchés Gbégamey et Dantokpa, sur la photo 2, l'Union nationale des conducteurs de taxi-moto (UNACOTAMO) qui est une organisation de taxi-moto a étendu la mutuelle de santé et d'épargne qu'elle a créée au-delà de ses membres potentiels. Comme on peut s'en apercevoir sur ces photos prises au siège de l'Unacotamo, la structure dirigeante de la mutuelle de santé Alafia a des responsables différents de ceux du syndicat. La présence de plusieurs femmes dans la direction de la mutuelle confirme que ses membres ne sont pas que des taxis-motos, une activité essentiellement masculine.

En somme, cette pratique de double stratégie, qui revêt plusieurs formes, dénote le poids de l'Agency des organisations de travailleurs informels dans leurs relations avec les centrales syndicales.

Les tensions autour de la représentativité des travailleurs informels

La prolifération des acteurs intervenant dans l'économie informelle et les stratégies développées par les travailleurs informels pour saisir les diverses opportunités ne doivent cependant pas être applaudies sans critique (Adégbidi et Agossou, 1997; Schurman et Eaton, 2012). L'existence d'un plus grand nombre d'organisations défendant les droits des travailleurs informels n'entraîne pas directement une meilleure représentation et un meilleur respect de leurs droits.

En réalité, la myriade d'organisations crée également des conflits d'intérêts et de frictions entre différents acteurs, en particulier lorsque des forces extérieures telles que le financement des PTF sont en jeu. Dans ce sens, la question de la représentation d'une corporation par une organisation pose souvent des difficultés, tellement les approches pour appréhender les problèmes communs s'écartent les unes des autres tandis que le nombre de représentant est limité. Pour ce qui concerne les modes de revendication par exemple, de façon récurrente, les syndicats de travailleurs informels s'inscrivent dans une démarche chronologique de dialogue, setting et grève, alors que les associations ne voient pas d'un bon œil les mouvements de grève et se focalisent sur la voie du dialogue.

Le débat sur la représentativité se cristallise autour de la participation des travailleurs informels aux élections professionnelles. En effet, dans les instances légales de dialogue national, les travailleurs, y compris ceux de l'informel, sont

représentés par les centrales syndicales. Les responsables des centrales syndicales tirent leur légitimité du cadre législatif. De plus, ils revendiquent leur présence dans l'économie informelle par le biais des syndicats de base de travailleurs informels. L'opinion de la majorité des responsables de centrales n'est pas favorable à la participation des travailleurs informels, y compris parmi leurs membres, aux élections professionnelles (Assouma, Kaag, & Vlaminck, 2016). Les leaders d'organisations de travailleurs informels présentent cette situation comme une exclusion des travailleurs informels des cadres de dialogue social; ce qui représente une forme de contestation de la légitimité des centrales syndicales.

Un autre point d'achoppement important entre les confédérations syndicales et les organisations de travailleurs informels est la résolution de l'informalité. Pendant que les centrales syndicales s'appuyant sur la Résolution 205 du BIT regardent dans le sens de parvenir à la formalisation conformément aux cadres définis par l'Etat, les faîtières autonomes de travailleurs informels pensent qu'il s'agit d'une approche purement économique et suggèrent un processus consensuel progressif qui s'inscrit dans une approche sociale.

La contribution des centrales syndicales malgré les récriminations

En dépit des critiques dont elle est sujette, l'implication des centrales syndicales dans cette dynamique organisationnelle a contribué à la visibilité des actions du mouvement des travailleurs informels. Elle a le mérite d'apporter une représentation déléguée aux travailleurs informels dans les instances légales de négociation, à défaut de leur représentation par eux-mêmes.

Compte tenu des défis contemporains du syndicalisme au Bénin, notamment la faible syndicalisation des travailleurs formels, et

des enjeux dans le milieu du travail marqué par la prédominance de l'économie informelle, les Secrétaires généraux des centrales syndicales sont unanimes que l'avenir du syndicalisme sera tributaire de l'évolution du mouvement des travailleurs informels. Leur niveau d'engagement dans l'économie informelle se matérialise aussi par le fait que dans la direction de presque toutes les centrales syndicales on retrouve un responsable issu des organisations de base des travailleurs informels. Ceux-ci sont régulièrement délégués par les centrales pour les discussions sur les questions spécifiques.

Une nouvelle tendance vers le regroupement des organisations de l'informel

Dans l'ensemble, tous les types d'organisations dans l'économie informelle étaient concernés par les conflits. Aux concurrences entre les faîtières de l'informel sont venues se greffer les rivalités des centrales syndicales. Néanmoins, les dynamiques contemporaines dans la vie associative semblent annonciatrices d'une nouvelle tendance.

En effet, durant la dernière décennie, il est observé un regain vers des regroupements en faîtières, particulièrement pour les types d'organisations autres que les syndicats. Ces processus apparaissent comme la nouvelle formule d'initiative collective pour faire face au défi de la dynamique unitaire dans le mouvement des travailleurs informels. Ces initiatives restent encore sectorielles, mais ont concerné plusieurs secteurs d'activités.

Dans l'agriculture, une restructuration intervenue en 2004 au niveau des associations régionales de la filière palmier à huile a favorisé la création d'une Fédération nationale des producteurs du palmier à huile du Bénin - FNPPH Bénin - (ONS, 2012). Dans la filière Coton, un réaménagement intervenu, en 2006, a intégré

une dizaine de réseaux de producteurs dont l'Association des groupements de producteurs (AGROP), la Fédération nationale des producteurs agricoles (FENAPRA), la Fédération nationale des groupements de producteurs (FENAGROP) pour conduire à la création du Conseil national des producteurs de coton (CNPC) (Dankoro, 2014).

Dans l'artisanat, la Fédération nationale des artisans du Bénin (FNAB) et d'autres organisations faïtières rivales (RAC, RAVA, FECOPAS, etc.) sont parvenues à une unité d'organisation faïtière par fusion, dans le cadre de la Restructuration opérationnelle du secteur de l'artisanat (ROSA), pour donner naissance à la Confédération nationale des artisans du Bénin (CNAB) le 16 janvier 2008.

Dans le domaine des transports, en février 2015, sept fédérations de transporteurs et gros porteurs ont fusionné pour fonder la Confédération des centrales et entreprises des transporteurs routiers de marchandises et des produits de carrière du Bénin (COCETRAC-BÉNIN). Des discours des acteurs, l'influence que pourra procurer une unité d'action semble avoir éveillé une conscience collective au sein de ces organisations.

La plupart de ces processus de regroupement ont été initiés et ont été fortement accompagnés par les Partenaires techniques et financiers (PTF) et l'Etat. Par contre, les organisations elles-mêmes ont été les actrices exclusives dans certaines branches d'activités. La CNAB a été une initiative suscitée et accompagnée par un ensemble de PTF et l'Etat alors que la COCETRAC est née d'une initiative propre aux leaders d'organisations de transporteurs gros-porteurs.

L'engagement des organisations concernées dans ces processus peut être interprété comme une stratégie visant, d'une part, à réduire le nombre d'interlocuteurs en constituant des

interlocuteurs crédibles et, d'autre part, à reprendre en main le contrôle de la représentation de leur branche d'activité sur les questions spécifiques en affichant une unité organisationnelle dans le contexte de pluralité d'acteurs.

III. MANIFESTATIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Compte tenu de la diversité des acteurs et des intervenants, les manifestations des acteurs de l'économie informelle revêtent plusieurs formes.

3.1. Formes de manifestations collectives des acteurs de l'économie informelle

Pour manifester et défendre leurs droits, les travailleurs de l'économie informelle recourent à différentes formes d'actions collectives dont les plus usuelles sont les marches de protestation et les sit-in. Ils y sont entraînés par les centrales syndicales le plus souvent au nom de leur affiliation à elles.

En 2010 par exemple, nombre de syndicats de l'informel affiliés à la Confédération générale des travailleurs du Bénin (CGTB) s'y sont associés pour participer à une marche de protestation contre la présence du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale au Bénin (Akpla, 2010 :39). D'autres illustrations du genre existent (Toufoun, 2000). Par ailleurs certaines organisations de travailleurs de l'informel recourent au plaidoyer comme ce fut le cas dans les années 2000 ; des forgerons et autres acteurs de l'informel du marché Dantokpa, qui se rendus au Palais de la République pour plaider leur cas auprès du Président Kérékou Mathieu suite aux menaces de déguerpissement dont ils ont été l'objet de la part de la SOGEMA (Sovidé, 2000).

Dans un registre, plus intéressé au positionnement dans l'espace publique, certains syndicats de l'informel nouent des alliances partisans avec les partis politiques et recourent à des déclarations de soutien politique en vu de susciter en retour l'attention face à leurs revendications. Cela a été récemment le cas avec la coalition des zémidjans à Cotonou, qui a fait une déclaration de soutien au

parti « Forces cauris pour un Bénin émergeant » (FCBE), un des principaux partis de l'opposition, pour les élections législatives de 2019 et à la Confédération générale des travailleurs du Bénin [CGTB]. Dans leur message de soutien, ils ont dénoncé la suppression d'un certain nombre de mesures sociales prises par Yayi Boni, l'ex président de la République, et supprimés par l'actuel gouvernement (Matin libre, 2018).

3.2. L'économie informelle : des travailleurs aux moyens d'actions limités

Le premier moyen d'action dont disposent les travailleurs de l'économie informelle reste les organisations (associations corporatistes et ou récréatives) qu'ils constituent en vue de produire des biens et services dans leurs branches d'activité ou d'essayer d'influencer les décisions publiques pour défendre leurs intérêts. Selon les différents rapports du Rge-2008, on distingue le plus souvent au niveau local les coopératives, les mutuelles de santé, les groupements d'intérêt économique, des associations de fait, etc. On dénombre par ailleurs des groupes syndicaux, et plus largement des organisations faitières plus complexes, avec des démembrements à divers niveaux de l'organisation administrative et territoriale (national, départemental et local). Les syndicats des transports (CTB; CNV-AKO, 1996), de l'agriculture, les faitières comme la Confédération nationale des artisans du Bénin(CNAB) et l'Association béninoise des cuniculteurs (ABeC) (Yo, Adanguidi, & Sodjinou, 2018 :24), etc. constituent quelques illustrations. Ce genre d'organisation constitue le premier moyen d'action dont disposent les travailleurs de l'informel pour fonctionner dans les diverses branches d'activité, défendre leurs intérêts notamment face à l'Etat, et susciter des appuis extérieurs de tout genre auprès des partenaires.

Le second moyen d'action à disposition des travailleurs de l'économie informelle s'identifie aux plates-formes des centrales syndicales qui leur offrent sur des bases juridiques avérées (Constitution du 11 décembre 1990, Code du travail, diverses Conventions internationales ratifiées par le Bénin), des possibilités d'affiliation dont ils peuvent se servir pour donner plus d'écho à leurs voix (Balara, Dossou, & Amoussou, 2015). Ceci est d'autant plus pertinent que ces syndicats sont disposés d'une part à les accompagner.

D'autre part, ces syndicats ont la possibilité de siéger dans les instances de décision politique comme le comité de dialogue tripartite (Etat, patronat, syndicats de travailleurs) où ils peuvent remonter les aspirations des travailleurs de l'informel. D'ailleurs, les acteurs de l'informel recourent aux syndicats lorsqu'un conflit les oppose à des tiers comme l'Etat. Cependant ce moyen d'action est plutôt limité au regard des marges de manœuvre disproportionnées des parties prenantes et des contraintes macro-économiques auxquelles l'Etat doit se plier devant les revendications qui lui sont adressées (Zato Koto Yérima N., 2014 :8).

Par ailleurs, l'affiliation des centrales syndicales nationales à des plates-formes de défense des droits des travailleurs au niveau international constitue un autre moyen, certes indirect, aux mains des travailleurs informels pour défendre leurs intérêts, pour peu qu'ils soient affiliés à ces réseaux.

Il existe un troisième moyen d'action, tout aussi indirect, des travailleurs de l'informel. Il s'agit des organisations sous régionales auxquelles certaines faitières appartiennent comme le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), la Chambre consulaire sous régionale de l'Union économique et monétaire

ouest africaine (UEMOA), et la Confédération des artisans de l'Afrique de l'ouest (CAAO), pour ce qui est de l'artisanat¹⁷.

3.3. Les effets probants de la naissance du mouvement des travailleurs informels

Du point de vue des actions, les luttes collectives contemporaines des travailleurs informels ont eu pour impact une certaine légitimité de leurs organisations dans la société (Assouma, 2018). Les revendications corporatistes sont devenues courantes et restent de moins en moins sans écho auprès des décideurs publics. Malgré la non-participation directe de ces organisations aux cadres légaux de dialogue instaurés par l'Etat, comme précédemment mentionné, des espaces formels d'échanges sont créés à divers niveaux pour essayer de trouver des solutions aux préoccupations qu'ils soulèvent. Des cadres de discussions existent entre les organisations de travailleurs informels et les pouvoirs locaux qui servent d'interface avec eux dans toutes les municipalités. De plus, les concertations et les négociations dans des creusets permanents ou ad hoc instaurés par les instances du pouvoir central pour résoudre les différentes protestations sont des pratiques qui confirment leur assise sociale. L'influence accumulée par le mouvement des travailleurs informels au fil du temps, opportunément avec la perception du libéralisme démocratique par cette couche sociale, a atteint un niveau où même des regroupements de travailleurs informels, sans être une organisation constituée, effectuent des protestations publiques à la moindre difficulté pour se faire entendre. Cela est le cas de la manifestation des vendeurs à la sauvette dans les feux tricolores du carrefour UNAFRICA à Cotonou en 2014 pour revendiquer le droit d'exercice de leur activité, protestant ainsi contre le

¹⁷ https://www.swisscontact.org/fileadmin/images/Country_Subpages/Benin/images/Presentation_CNAB.pdf, consulté le 10.05.2019 à 18h00.

harcèlement dont ils disaient être l'objet de la part de la police municipale. La synthèse des revendications les plus fréquentes montre qu'elles sont liées : à la demande de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'action publique à travers l'instauration de cadres de dialogue formels dans lesquels ils sont représentés ; à la protection sociale (travailleurs informels exerçant dans les structures formelles) ; et à l'accès au crédit (les travailleurs dans les domaines du commerce, de l'industrie, des services et de plus en plus les gros producteurs agricoles).

Il est important de faire le lien entre cette envergure des actions du mouvement des travailleurs informels et leurs stratégies d'actions avec les autres acteurs intervenant dans l'informel. Pour contourner les difficultés inhérentes au caractère informel de leur statut de travailleurs et en fonction de la stratégie d'actions nécessaire pour atteindre leurs buts, les organisations développent des stratégies innovantes fondées sur des alliances avec les autres acteurs (Assouma, 2017). En dehors des diverses formes de collaboration avec les centrales syndicales, les alliances stratégiques les orientent dans des partenariats avec les organisations de la société civile, voire avec les acteurs politiques. Autant qu'avec les syndicats, des expériences de luttes communes (bi-partenariales ou multi-partenariales) existent avec les autres acteurs. Les quelques cas ci-après sont énumérés pour soulever un coin du voile sur ces pratiques.

La plateforme des organisations paysannes, dont synergie paysanne au premier plan, a constitué un lobby avec des organisations de la société civile et des Partenaires techniques et financiers (PTF) pour obtenir la prise en compte de ses préoccupations lors de l'élaboration du code foncier rural. De son point de vue, le projet initial du document n'a pas suffisamment pris en compte les intérêts des agriculteurs en ce qui concerne la sécurisation foncière. Dans une démarche analogue, la

Confédération nationale des artisans du Bénin avec le soutien des PTF a obtenu du gouvernement une relecture du décret portant sur les conditions de travail des enfants au Bénin. Concernant le nouveau code pastoral voté le 3 Juillet 2018 à l'Assemblée nationale, la proposition de loi a été le fruit d'un processus initié et motivé depuis plusieurs années par l'Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants (ANOPER) et ses partenaires. Ces résultats probants contredisent la perception ancrée que l'organisation collective dans le milieu de travail est une capacité réservée aux emplois formels uniquement, entretenant l'idée implicite de l'incapacité d'auto organisation par les autres catégories de travailleurs (Lindell, 2010).

Au regard de ce qui précède, la vie associative dans l'économie informelle au cours de la période contemporaine au Bénin a connu un changement significatif par rapport aux périodes historiques précédentes. Le mouvement des travailleurs informels a véritablement vu le jour et s'adapte progressivement à l'évolution du contexte politique et des mutations économiques. Dans la forme, une diversité de type d'organisations fait côtoyer les associations historiques et les syndicats d'avènement plus récent. Dans l'action, ces travailleurs sont plus expressifs et engagés dans la lutte pour la défense des intérêts corporatistes. Leur démarche est plurielle et l'envergure des actions va parfois au-delà des questions corporatives et portent sur ce que les leaders qualifient de « questions d'intérêt national ». Ainsi, les organisations de conducteurs de taxis-motos étaient très en vue dans des manifestations se réclamant de la défense des acquis démocratiques nationaux aux côtés des organisations de la société civile et des acteurs politiques à la veille des élections locales, législatives et présidentielles de 2015 et 2016.

IV. ECONOMIE INFORMELLE ET POLITIQUES PUBLIQUES

D'une manière générale, les rapports avec l'Etat se construisent à travers les actions développées par l'état à l'endroit des travailleurs informels.

4.1. Politiques de l'Etat à l'endroit de l'économie informelle en générale

Des recherches documentaires, il ressort un certain nombre de documents de politiques et de stratégies dont les actions dans la mise en œuvre pourraient être élargies aux travailleurs informels. Comme document de politiques concernées, l'Agenda national du travail décent initié par le gouvernement avec l'accompagnement de l'Organisation internationale du travail (OIT) élaboré en 2010 a créé un cadre légal qui fixe les priorités en terme d'actions à mener pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle. Ses trois axes stratégiques mettent l'accent sur le renforcement du cadre de dialogue social ; la consolidation et l'extension de la protection sociale ; et la promotion de l'emploi décent pour les jeunes. Il vient renforcer les documents de travail existants tel que la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté qui a fait une ouverture sur la prise en compte de l'économie informelle dans les politiques publiques de l'Etat.

D'autres politiques semblent un peu plus focalisées sur les travailleurs informels car le plus grand nombre de bénéficiaires sont les travailleurs informels. Les programmes de microcrédit du gouvernement dont les premières expériences remontent aux années 70 et règlementées par la loi cadre portant réglementation des institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit (DGAE, 2015), ont pris beaucoup plus d'importance dans les actions du gouvernement à partir de 2007. Dans sa nouvelle version appelée Microcrédit aux plus pauvres (MCP)P

de nombreux documents de politiques et de stratégies ont été élaborés dont la loi numéro 2012-14 portant réglementation des Systèmes financiers décentralisés (SFD) votée par le parlement du 21 mars 2012. Ce programme a permis de financer des AGR de centaines de milliers de personnes, prioritairement les femmes.

Quant au Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) lancé en décembre 2011 par le gouvernement, du point de vue général, il est la seule politique sur laquelle l'Etat a clairement communiqué pour mobiliser les travailleurs informels à y adhérer en vue d'une couverture sanitaire universelle. Au lancement de cette politique en décembre 2011 au Palais des sports du stade de l'amitié de Kouhounou, les zémidjans étaient au premier plan. Le premier bénéficiaire symbolique à qui le Président de la République a remis en main propre la première carte et le carnet d'assurance était le Secrétaire général de l'Union des conducteurs de taxi moto de Cotonou (UCOTAC), Robert Yèhouénu en présence de nombreux de ses paires.

Des tournées de sensibilisation abondamment relayées par les médias ont été aussi organisées dans tout le pays pour sensibiliser les groupes cibles principalement les travailleurs informels à souscrire au RAMU. En décembre 2015, le parlement a voté la Loi n° 2015-42 portant institution du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) en République du Bénin en vue de donner un caractère formel à la politique et de corriger les couacs observés dans son opérationnalisation.

Cette prouesse qui vient allonger la liste des mesures sociales prises par l'ancien régime (2006-2016) à l'instar du Fonds sanitaire des indigents, de la politique de la gratuité de la césarienne dans les hôpitaux publics (2008), et de l'initiative de prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes (2011), etc. (Yèdji,

2015) pour soulager les couches sociales défavorisées, n'aura été cependant que de courte durée. En effet, le développement du RAMU était complexifié par la précarité des dispositifs juridiques et institutionnelles devant l'encadrer, un défaut de simulation rigoureuse des coûts des paquets de soins, l'insuffisance d'informations sur la capacité d'absorption de l'augmentation de la fréquentation des centres de santé. Il faut y ajouter le fait que l'adhésion aux mutuelles de santé ne consiste pas toujours une priorité pour les populations. Or, ce sont les mutuelles qui étaient chargées de piloter la mise en œuvre de cette politique « pro-pauvre » qu'est RAMU auprès des acteurs de l'économie informelle¹⁸. C'est dans ce contexte délétère, où cette politique de protection sociale a malgré tout rencontré l'assentiment d'un nombre important d'opérateurs de l'économie informelle qui n'en appelaient qu'à son succès (Stergaard, s.d., p.8), que le gouvernement, à la faveur de l'alternance au pouvoir en avril 2016, a pris une décision la suspendant. Elle a désormais été remplacée par le projet Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH), adopté le 03 mai 2017 en conseil des ministres.

Plus ambitieux que le RAMU, le projet ARCH est un dispositif de quatre paquets de services que sont: l'assurance maladie, la formation, le micro-crédit et l'assurance retraite. Elle vise principalement les couches sociales les plus défavorisées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art, de la culture, et les personnes démunies, sans activité. Au plan opérationnel, ce projet enchaîne trois composantes: le système d'information et de gestion (1), la fourniture des services (2), et la coordination, suivi et évaluation

¹⁸ Pour plus de détails sur les causes de l'échec du RAMU, confère Jansen, C., Lodenstein, E., Lodi, E. et Toonen, J., 2013 (eds), Vers une couverture maladie universelle au Bénin, Amsterdam, KIT Publishers.

et renforcement des capacités institutionnelles. Toutefois, sa mise en œuvre n'est pas encore effective au regard des contraintes financières: son coût d'exécution s'élève à 313 milliards Francs CFA pour le quinquennat 2017-2021¹⁹.

Une autre politique plus spécifique en direction des travailleurs informels est l'instauration de la Caisse mutuelle de prévoyance sociale (CMPS)²⁰. Depuis l'installation de la session de Cotonou, les activités de la CMPS peinent à prendre aux dires de ses agents. Même si ces derniers affichent une certaine espérance, le service reste très peu sollicité par les cibles. Mise en place par l'Etat central depuis 1999 à travers le ministère du travail au profit des travailleurs informels ne disposant d'aucune protection sociale, elle n'est très peu ou mal connue de ces travailleurs et même des autres acteurs exerçant avec eux au quotidien (syndicats, PTF et même décideurs politiques et administratifs hors du ministère du travail).

Malgré l'existence de ces politiques, elles sont rares, mal connues et paraissent insignifiantes par rapport aux espérances des acteurs informels.

4.2. Aspirations communes des organisations de travailleurs de l'informel

Diverses sources documentaires permettent de mettre en perspective les aspirations communes de travailleurs de l'économie informelle au Bénin (Kenoukon, 2011 ; FUNTRAT, 2001 ; Alé, 2013 ; Fagnon, 1993 ; Stergaard Martin, sd :9). Celles-ci renvoient à 6 axes déclinés ci-dessous :

¹⁹ Pour plus de détail, confère le compte rendu du Conseil des Ministres du 03 mai 2017 en République du Bénin.

²⁰ Décret n° 2013-135 du 20 Mars 2013 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale (CMPS).

Consolidation des appuis à l'éducation et à la formation professionnelle: les travailleurs souhaitent que soient poursuivies, renforcées, diversifiées et étendues à tous les corps de métiers de l'économie informelle, toutes les actions traditionnellement menées par les confédérations syndicales, l'Etat, et les PTF à leur endroit, et se référant aux modalités de cette aspiration. Il s'agit entre autres, d'activités d'éducation et de la formation professionnelle, de renforcement de capacités dans les domaines élémentaires de l'administration, de la gestion, de négociation collective, mobilisation de crédit, et du marketing, etc. pour favoriser la prospérité des affaires, d'activités, etc. En la matière, il y a une certaine insistance sur la facilitation de l'accès aux documents d'éducation et de formation, notamment à travers leur édition dans les langues locales, et l'offre de cours d'alphabétisation. Tout ceci implique la mobilisation de plusieurs acteurs et la consolidation de toutes sortes d'appuis (financier, technique, matériel, etc.) visant ces finalités et la capacitation des acteurs pour une meilleure organisation, productivité, et une défense plus aisée de leurs intérêts.

Intensification de la collaboration avec les confédérations syndicales et de l'appui à la syndicalisation: sur cet aspect des aspirations, les travailleurs souhaitent voir se renforcer la collaboration avec les centrales syndicales en vue de consolider les acquis qui ont abouti. Une attention particulière est accordée à l'outillage des organisations sur la formation syndicale, et à l'intensification de la syndicalisation desdites organisations de sorte à voir émerger des centrales syndicales dans le secteur. Ceci apparaît comme une condition majeure à faire des dépositaires de cette branche de l'économie, une force sociale capable de se faire entendre et d'influencer les décisions politique les concernant.

Facilitation de l'accès au crédit et aux équipements modernes et adaptés de travail et à une fiscalité adaptée: afin d'accroître leur production et de mieux s'insérer dans le marché, les travailleurs souhaitent disposer de facilités de l'Etat et de la générosité des PTF pour disposer d'infrastructures et d'équipements modernes qui soient adaptés aux exigences de leur travail. Cette aspiration va de pair avec les desideratas souvent exprimés en matière d'accompagnement dans l'accès au crédit, d'allègement des modalités de fixation des charges fiscales qui constituent des contraintes à l'enfermement dans l'informalité.

Au plan institutionnel, on pense notamment à la création de coopératives d'épargne et de crédit dans l'économie informelle et à la promotion d'institutions nationales dans diverses branches de métiers de l'informel. Le rôle salvateur des tontines, en alternative au non accès au service financier, permet aux travailleurs informels d'épargner et de constituer puis accroître leurs capitaux. Bien qu'elles aient été un déterminant principal de la floraison des organisations dans l'économie informelle durant la crise socioéconomique à partir de la seconde moitié des années 1980 (Assouma,2018), leur engouement a significativement baissé avec la promotion des microfinances, en particulier celle des Microcrédits aux plus pauvres (MCP). Ces récentes expériences avec les Services financiers décentralisés peuvent être considérées comme des sources d'inspiration.

Accès à la protection sociale: l'accès à la protection sociale constitue l'une des aspirations majeures de l'ensemble des travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle. L'ensemble des sept centrales syndicales qui existent actuellement au Bénin, en l'occurrence le CSPIB, et leurs syndicats de base dans l'informel en font d'ailleurs une priorité dans leurs revendications face à l'Etat. Cette aspiration prend notamment en compte la déclaration officielle du travailleur, la perception d'une pension

de retraite, l'assurance maladie et l'accès aux soins de santé à moindre coût, etc. afin de le rendre capable d'affronter avec moins de difficultés diverses formes de vulnérabilités sociales liées notamment au travail.

Motivation des projets orientée vers l'économie informelle par la connaissance scientifique de divers aspects et dynamiques du domaine: cette aspiration pose le problème d'une sous connaissance scientifique des dynamiques qui enserrant l'économie informelle et de la mesure dans laquelle les interventions orientées vers cette sphère de l'économie sont informées par des recherches scientifiques avérées. Il s'agit, pour ainsi dire, d'une invitation à rationaliser les interventions afin de les rendre plus efficaces. Ces interventions, à titre indicatif, sont souhaitées relativement aux modes de fonctionnement du secteur, aux déterminants de la résistance à la formalisation, aux raisons du caractère des activités relevant du secteur formel, aux perceptions des acteurs sur les enjeux de la formalisation, à l'influence des perceptions sociales des régimes de fiscalité appliqués aux unités de l'économie informelle sur la résistance à la formalisation etc.

Améliorations des cadres juridique et institutionnel liées à l'économie: selon les travailleurs de l'économie informelle, les différents efforts et investissements orientés dans cette sphère seraient vains sans l'amélioration des cadres juridique et institutionnel qui la régissent. On pense notamment, au plan juridique, à la mise en place de mesures incitatives en faveur des entreprises et acteurs individuels et/ ou collectifs concernés par la législation du travail, la législation fiscale, et le renforcement de la coopération multisectorielle entre les institutions intervenant dans le secteur informel, etc. D'autres suggestions vont dans le sens de l'intégration au cadre juridique national, de la Convention

n°102 de 1952 relative à la sécurité sociale, de la Convention sur les travailleurs et travailleuses domestiques, etc.

4.3. Diversité d'intervenants dans l'organisation des travailleurs de l'économie informelle

L'analyse des actions menées par les intervenants extérieurs (Etats, syndicats et PTF) dans l'organisation des opérateurs de l'économie informelle permet d'en faire une typologie couvrant quatre domaines d'activités.

Actions de planification stratégique

Ce type d'actions, porté par l'Etat, avec le soutien des Ptf, connaît généralement la participation des syndicats. Celle-ci peut être directe et prendre la forme d'une contribution directe à l'élaboration de stratégies politiques notamment en matière de réduction de la pauvreté ou de la protection sociale des travailleurs. Elle peut également procéder d'une contribution indirecte ; auquel cas, des suggestions sont faites à l'Etat sur la base de documents de travail ou de planifications internes.

Actions de communication, de formation et d'incitation à l'organisation

Dans ce registre, on distingue des activités d'information et de sensibilisation. Elles portent sur les des thématiques variées comme les droits des travailleurs, la protection et la sécurité sociale, etc. De telles activités sont portées par plusieurs supports comme prospectus. La Confédération des organisations syndicales indépendantes du Bénin (COSI-Bénin) a par exemple fait concevoir un site internet afin d'informer plus facilement les travailleurs sur les questions salariales et problématiques connexes²¹. Les activités de formation, de développement de la

²¹ L'adresse du site web est : www.votresalaire.org

formation professionnelle par apprentissage, et de renforcement de capacités font partie de la même rubrique et couvrent une pluralité de thématiques dont : la tenue de comptabilité, l'élaboration d'un plan d'affaires, l'étude et la prospection de marché, l'identification de la clientèle, les méthodes de vente et de commercialisation, l'action collective, le dialogue social, les stratégies de négociation collective, etc.). Ce genre d'activités est souvent soutenu par l'élaboration de manuels d'éducation ouvrière et de formation. Au-delà des deux premières catégories d'actions, il existe une troisième orientée vers l'appui à l'organisation corporatiste et à la syndicalisation, incitation qui peut être d'ordre technique et matériel. Ainsi, on note la réalisation d'activités d'appui à la mise en place de coopératives d'épargne et de crédit, d'appui à la création de coopératives professionnelles comme la centrale d'achat des coiffeurs, coiffeuses et des couturiers promue par l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB), etc. Les faisceaux d'actions dans cette typologie proviennent d'une constellation d'acteurs qui regroupent généralement les centrales syndicales, les structures publiques étatiques dédiées à la formation professionnelle et à la protection sociale (FODEFCA, CMPS), avec le concours des PTF.

Actions d'intermédiation et d'influence politique

Les interventions auprès des travailleurs de l'économie informelle s'opèrent également par le biais d'actions d'intermédiations entre Etat/PTF et bénéficiaires par l'entremise des organisations représentatives des travailleurs ou les centrales syndicales selon le cas. Ces structures d'intermédiation sont dans une position d'interface d'où ils sont aptes à procéder à des négociations et médiations diverses. Celles-ci peuvent porter sur les droits et l'extension de la protection sociale aux travailleurs notamment par la mise en place de mutuelles de sécurité sociale, la conciliation,

l'assistance sur des questions juridiques, l'appui à l'accès au crédit, la promotion du dialogue social, etc. de telles actions sont complétées par les actions de lobbying et plaidoyers auprès du gouvernement, de l'assemblée nationale, des PTF, etc., pour une meilleure intégration et protection des acteurs de l'économie informelle. Mais, en prélude à la constitution des lobbies, des centrales syndicales mènent parfois des études pour faire l'état des lieux des situations motivant les lobbies et plaidoyers ; il peut s'agir des problématiques d'accès à l'eau des organisations paysannes, d'analyse du fonctionnement des mutuelles de santé sous contrat de prestation avec l'Etat au profit des travailleurs de l'informel, etc.

Actions d'édification d'infrastructures et d'équipement

Si les syndicats sont sur ce chantier aussi, ils y tiennent parce qu'accompagnés par les PTF qui, avec l'Etat, constituent les acteurs les plus influents de cette typologie d'actions. Le financement ou le cofinancement de projets d'organisations syndicales ou consortiums de structures intermédiaires allant dans le sens de la construction, l'appui à la construction et à l'équipement d'infrastructures, l'équipement des organisations paysannes en matériel de travail adapté, etc. font partie des activités de cet axe de la typologie des interventions.

De façon générale l'ensemble des interventions opérées à l'endroit des travailleurs de l'informel visent d'une part à maximiser la formalisation des unités de productions qui relèvent l'économie informelle. D'autre part, elle cible l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires à travers le renforcement de leurs capacités productives, de leur connaissance du marché, et de leur niveau d'organisation. Ceci est sensé améliorer leur production, élever leur niveau de revenus, et les rendre plus aptes à prendre conscience de leurs droits et à les défendre.

V. SECTEURS LES PLUS STRUCTURÉS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET LEUR STRUCTURATION

L'Etat éprouve encore du mal à formaliser le paysage économique informel pour qui, il n'existe pas à ce jour, un cadre légal et réglementaire spécifique. Mais, des efforts de structuration par le bas s'observent et sont plus visibles au niveau de certains sous-secteurs comme l'artisanat, le transport, l'agriculture (Balaro, Dossou, & Amoussou, 2015) et certaines branches du commerce comme celle du commerce transfrontalier de produits pétroliers.

5.1. Organisation des travailleurs du domaine de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat a bénéficié d'une réglementation avec un code de l'artisanat adopté en 2001. Ce code a permis de préciser les activités artisanales, la typologie des activités, les conditions d'exercice des activités et les obligations institutionnelles des artisans (Yedomon, 2016 ; CES, 2011).

La branche artisanale fait partie des domaines d'activités les plus structurés de l'économie informelle (INSAE, 2010). La faitière la plus importante aujourd'hui dans le domaine est la Confédération nationale des artisans du Bénin (CNAB) créée en 2008. Avec un effectif de cinq cents artisans, elle est présente à tous les niveaux de l'organisation administrative du pays. Elle comprend neuf fédérations nationales et quatre-vingts treize Unions départementales de diverses branches d'activités, et soixante dix-sept collectifs d'associations et groupements professionnels d'artisans installés dans toutes les communes du Bénin. La confédération est pilotée par quatre organes : une assemblée générale (organe de décision), un comité national de gestion (organe de gestion), un commissariat au compte (organe de contrôle), et un secrétariat permanent (organe administratif et technique). A travers ses actions, le CNAB vise la promotion

et la valorisation des professions artisanales et la défense des intérêts de ses membres.

L'artisanat n'a bénéficié d'une attention particulière de l'Etat que récemment, avec la création du Fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage (FODEFCA) et des Chambres de métiers consulaires (CMR) qui viennent renforcer le CNAB dans le développement des activités de formation professionnelle et de renforcement de capacités qu'il offre à ses membres à travers les Organisations professionnelles d'artisans (OPA), en plus d'autres types d'intervention comme la facilitation dans l'accès au crédit.

D'après le deuxième Recensement général des entreprises (RGE) de 2008, 71'694 unités de production (établissements) provenant de 70'340 entreprises artisanales ont été dénombrées sur toute l'étendue du territoire national dont les 30% sont concentrées à Cotonou. Du point de vue de leur statut juridique, 98,6% des unités de production artisanales sont des entreprises individuelles. Elles peinent ainsi à se développer et à générer de l'emploi productif. Elles sont dominées par les entreprises du textile et de l'habillement ; de coiffure et tresse ; et de mécanique et ajustage. On dénombre par ailleurs 0,4% de Sociétés de fait (SF), 0,3% de Sociétés à responsabilité limitée (SARL) et 0,3% de Sociétés en nom collectif (SNC), et 0,2% de coopératives. La plupart des entreprises artisanales opèrent dans l'informel. Elles ne tiennent pas de comptabilité à administrativement valables, et sont sans numéro statistique d'identification. Seulement 1,7% d'entre elles dont 91,7% en milieu urbain disposent d'un numéro de registre de commerce. Parmi les établissements artisanaux inscrits au registre de commerce, 0,1% disposent d'un Identifiant fiscal unique (IFU), numéro servant depuis 2008 et en remplacement du numéro Insee (1990-2007), à identifier les personnes et les entreprises. Par contre, sept d'entre elles sur dix disposent d'un

numéro Insee. Elles sont en partie situées en milieu urbain et dans la partie septentrionale du pays. Il convient de souligner que 73,8% des chefs d'entreprise n'ont pas fréquenté au-delà de l'école primaire.

5.2. Organisation des travailleurs du domaine des transports

Les RGE-2008 a permis de dénombrer vingt-neuf entreprises de transport regroupant cinquante-huit établissements dominés par les entreprises du transport terrestre routier et ferroviaire (Insee, 2010). La plupart sont individuelles (51%) contre 31,3% qui ont le statut SARL. 51,7% des établissements dénombrés exercent dans l'économie informelle, à l'exception des entreprises de transport aérien. Celles-ci sont soit des SARL ou des SA (Sociétés anonymes). La principale contrainte éprouvée par les entrepreneurs informels du secteur du transport est liée à l'accès au crédit et le défaut de fonds de roulement dans un contexte où les taxes sont jugées exorbitantes. Même si le domaine du transport informel fait encore face à d'immenses défis de structuration, il n'en demeure pas moins vrai qu'il fait partie des domaines d'activité qui connaissent une accentuation progressive de leur degré d'organisation. Ils disposent en effet, d'une Fédération nationale des travailleurs des transporteurs (FNTT). Par ailleurs, un effort substantiel d'organisation s'opère dans diverses branches du transport comme celles des vulcanisateurs, de taxi interurbain et des taxi-moto (zémidjan) qui sont organisées en syndicats.

Depuis bientôt une génération, ces derniers ont commencé à s'organiser pour mieux défendre leurs intérêts. L'augmentation incompressible et incontrôlée du nombre de zémidjan faiblit leur taux de syndicalisation. Pour maximiser leur emprise sur la profession, les syndicats opèrent de plus en plus par l'entremise des parcs de zémidjans ; la plus répandue des institutions

informelles de la profession, constituée de fait, pour minimiser les risques de sécurité des conducteurs. Véritables espaces de rassemblement et de socialisation, ces parcs, naissent de façon spontanée et s’ancrent durablement dans les communautés. Il y défile chaque jour, notamment à Cotonou, au moins 80% des zémidjans de la ville.

Les parcs sont présidés par un chef-parc qui est élu démocratiquement avec d’autres membres pour présider un « Bureau du parc » constitué généralement d’une douzaine de personnes. Ce bureau fait office d’instances de gestion suivant des instances internes instituées de fait ou parfois de droit (présence de textes organisateurs comme les statuts et règlement). Les parcs fonctionnent comme de petites communautés, et on y adhère par cooptation avec libération de droits d’entrée relativement insignifiants. S’y développent des activités d’épargne et de finance informelles comme les tontines ; et tout autour, se constituent de micromarchés. La logique de fonctionnement crée un environnement de confiance qui est par ailleurs à l’avantage du client. Celui-ci dispose d’une référence en cas de litige avec le zémidjan pris sur un parc précis. Même l’Etat décentralisé en tire des dividendes.

Les parcs sont devenus des alliés stratégiques des syndicats de zémidjans qui se battent pour en prendre le contrôle, de sorte que tous les grands syndicats sont généralement en lice lors des élections au « Bureau du parc ». Les parcs sont pour ainsi dire affiliés aux syndicats lorsque ceux-ci prennent le contrôle d’un parc. Ce mode de fonctionnement des taxi-motos renforce la dimension structurelle de leur organisation²².

²² Pour approfondir la lecture, confère Marchais, G., 2009

5.3. Organisation de quelques filières en vue dans le domaine agricole

L'exploration des filières agricoles permet de mettre en lumière certaines d'entre elles qui bénéficient d'un niveau d'organisation plutôt poussé. Il s'agit des filières anacarde, ananas et élevage des ruminants. La possibilité qu'ont leurs principaux animateurs de se constituer en organisation de diverses natures dérive en partie au plan juridique :

- de la loi d'association 1901 ;
- du décret 143 d'avril 1965, portant création d'un fonds de crédit agricole mutuel et notamment instituant le Groupement villageois d'action rural et de crédit agricole mutuel ;
- de l'ordonnance 59 PR MDRC du 28 décembre 1966 portant statut général de la coopération et son décret d'application 516 PR MDRC de la même date, fixant les modalités d'application du statut général de la coopération.

Organisation de la filière anacarde

L'anacarde représente, depuis les années 2000 où elle a commencé par exister officiellement en tant que filière (Lacroix, 2003), l'une des spéculations agricoles les plus organisées (INSAE, 2009 ; Aténi, s.d). Elle représente le troisième pilier de l'économie nationale après le coton et le port autonome de Cotonou. Depuis 2006, avec le soutien de l'Association de développement des exportateurs (ADEx), les producteurs d'anacarde se sont constitués en Fédération nationale des producteurs de l'anacarde du Bénin (FENAPAB), avec son siège à Parakou. Cette fédération a pour mandat de coordonner à l'échelle du pays, les processus de production et de commercialisation de la noix de cajou. Pour une meilleure efficacité d'action et selon les recommandations

de l'OHADA, elle est structurée de la base au sommet, en Coopératives villageoises des producteurs d'anacarde 593 (CVPA), Union communales des producteurs d'anacarde 43 (UCPA), et en Unions régionales des producteurs d'anacarde 4 (URPA : URPA atacora-donga, borgou-alibori, zou-collines et ouémé-plateau). Depuis juin 2016, la filière s'est dotée de l'Interprofession de la filière anacarde au Bénin (IFA-B) composée de la FENAPAB, de la Fédération nationale des acheteurs des produits agricoles tropicaux (FENAPAT), du Conseil national des transformateurs de cajou du Bénin (CNTB) et du Conseil national des exportateurs de cajou (CoNEC). Il faut noter que la filière dispose d'autres organisations professionnelles spécialisées comme le Conseil national des transformateurs de pomme de Cajous en jus (CNTC).

Au plan scientifique, la filière est soutenue par des recherches promues par une diversité d'acteurs institutionnels dont le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), la Faculté des sciences agronomiques de l'université d'Abomey-Calavi, et l'Institut national des recherches agricoles au Bénin (INRAB), etc. D'autres catégories d'acteurs sont présentes à divers niveaux sur la chaîne de valeur du produit. On dénombre plusieurs ONG locales ou internationales qui, à travers différents projets, appuient les paysans sur les volets de la production et de la transformation –encore faiblement développé– des noix de cajou, et les commerçants grâce à qui le produit fini est rendu accessible au consommateur.

En dépit de son niveau de structuration élevé, les producteurs d'anacarde sont confrontés à plusieurs difficultés dont l'accès au foncier et au crédit. Sur ce dernier point, la difficulté émane en partie de la durée du cycle de production de l'anacardier qui dépasse douze mois dans un contexte où le délai maximum de restitution des prêts aux Systèmes financiers Décentralisés est

d'un an, y compris dans la filière coton qui constitue sa principale filière concurrente à l'exploitation et aux retombées pécuniaires en faveur de la main-d'œuvre. En effet, si les deux filières nécessitent une main-d'œuvre abondante, les ouvriers ont plus de chance d'être rapidement payés dans les exploitations de coton que d'acajou, ce qui défavorise à bien des égards cette dernière qui est par ailleurs confrontée aux problèmes d'entretien des vieilles plantations en proie aux ravageurs.

Organisation de la filière ananas

Produit à 97% dans les départements de l'atlantique et à 3% dans les départements du zou, des collines et du mono (Quotidien La Presse du Jour, 2013), la filière ananas compte parmi les mieux structurées du domaine agricole au Bénin. On y dénombre outre des organisations communales comme l'Union des groupements des producteurs de Toffo (UGPAT), des organisations d'une envergure plus large à l'instar du Réseau des producteurs d'ananas du Bénin (RÉPAB) qui regroupe 11% de l'ensemble des producteurs d'ananas du pays. Ce réseau est destiné à jouer un rôle d'interface entre diverses organisations de production d'ananas et à améliorer les conditions de vie et de travail de ses membres en leur venant en appui en formation, suivi de la production, et commercialisation, et facilitation de l'accès au crédit et aux intrants. En 2016, dans la perspective d'une meilleure organisation de la filière, l'Association interprofessionnelle de l'ananas au Bénin (AIAB) composée de diverses familles professionnelles des acteurs de la filière a été mise sur pied. Elle représente l'instance à qui il revient désormais de décider des orientations globales dans la production, la transformation et la commercialisation de l'ananas. Y sont représentées sur l'ensemble des chaînes de valeur du produit :

- les producteurs d’ananas à travers la Fédération nationale des coopératives villageoises de producteurs d’ananas du Bénin (FENACOPAB) ;
- les transformateurs à travers la Fédération nationale des coopératives de transformateurs d’ananas du Bénin (FENACOTAB) ;
- les exportateurs par le biais de l’Association nationale des exportateurs d’ananas du Bénin (ANEAB) ; et les commerçants du produit via la Coopérative des commerçants d’ananas du Bénin (CCAB) (République du Bénin, 2016).

En 2017, avec le partenariat de Grow Africa, l’AIAB a procédé à la mise en place d’une plate-forme multipartite des acteurs de la filière constituée des producteurs, transformateurs, distributeurs, institutions de recherche, et de partenaires financiers. Cette dernière se veut être un creuset global de gouvernement inclusif de la filière censé apporter des solutions durables aux préoccupations que rencontrent les promoteurs de la filière ananas²³.

Organisation de la filière d’élevage de ruminants

La filière des éleveurs de ruminants fait partie des filières les plus organisées au Bénin. Depuis 2007, elle s’est dotée de l’Association nationale des organisations professionnelles et d’éleveurs de ruminants du Bénin (ANOPER) dont le but est globalement de contribuer à rationaliser la production dans la filière en finalité d’améliorer les conditions de vie et de travail des éleveurs (ANOPER, 2014). L’ANOPER, en tant que faîtière de

²³ <http://www.gufebenin.org/index.php/actualites/173-structuration-de-la-filiere-ananas-au-benin-la-plateforme-des-acteurs-creee-et-lancee>

statut associatif, a une structuration pyramidale. Elle comprend au niveau départemental, trois Unions départementales des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants (UDOPER) qui dépendent d'elle, même s'ils n'en sont pas membres statutaires (UDOPER borgou-alibori, UDOPER atacora-donga et UDOPER zou-collines). Ces entités coiffent les Unions communales des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants (UCOPER) ; lesquelles sont régies par un statut de droit coopératif. Malgré leur dépendance structurelle vis-à-vis des UDOPER, peuvent directement adhérer à la faîtière. Au total, il existait en 2014, quatorze UCOPER dans le borgou-alibori ; les chiffres étant respectivement de treize et de six pour l'atacoradonga et le zou-collines pour la même année.

Le niveau communautaire (villages et campagnes) est le maillon de structuration de L'ANOPER. Il comprend comme tel, les Groupements professionnels genre-sensibles (Groupement professionnel des éleveurs de ruminants-GPER) pour les hommes et Groupement féminin professionnel des éleveurs de ruminants-GPFER pour les femmes) dont le regroupement forme au niveau arrondissements, des unions de groupements dénommées UAGPER.

En 2014, L'ANOPER couvrait quarante-sept communes sur les soixante-dix-sept dont dispose le Bénin et est représentée dans dix des douze départements du pays ; ce qui le crédibilise à l'échelle nationale en tant qu'organisation de représentation des éleveurs et lui vaut des entrées dans d'autres organisations plus complexes. C'est avec la Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin (PNOPPA) et du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'ouest (ROPPA) au sein desquels elle a occupé des postes de décision.

Conclusion

Le secteur informel occupe historiquement et à travers ses manifestations actuelles, une place prépondérante dans la structure économique béninoise. Malgré son statut de principal pourvoyeur d'emploi dans le pays et sa contribution structurellement déterminante dans la production de richesses, il fonctionne toujours comme une nébuleuse difficilement saisissable par la puissance publique qui peine à la régenter. Il échappe ainsi juridiquement et du point de vue du contrôle institutionnel à toute réglementation systématique et structurelle de l'Etat. Paradoxalement, les milliers de travailleurs dont l'esprit entrepreneurial et l'élan de débrouille lui confèrent son hyper dynamisme sont caractérisés par un profil socioéconomique et sociodémographique manifestement décadent qui interpelle l'Etat dans ses fonctions sociales de garant de la sécurité de l'emploi et de la protection sociale.

Ces faiblesses qui enserrant transversalement mais avec plusieurs niveaux de disparité ses acteurs dans toute leur diversité et de la masse de gens qu'il nourrit au quotidien par ses capacités d'absorption visiblement illimitées, font de l'informel un véritable amortisseur social. Mieux, il apparaît comme une soupape élémentaire de sécurité sociale dont les performances en font le propulseur de l'économie nationale et pratiquement le moteur du développement. En plus de leurs poids social et économique déterminants, les «opérateurs de l'informel» constituent un potentiel politique avec une forte incidence sur les processus électoraux au niveau national. Cependant, victimes de leur faible maîtrise d'instruments basiques de négociation collectives, ils n'en tirent que des intérêts éphémères et circonstanciels, sans impacts positifs structurels sur les décisions et politiques publiques censées les affecter.

Quel que soit le domaine d'activité et malgré divers appuis, cette situation se répercute négativement sur les travailleurs

de l'économie informelle dont les unités de production, en très grande partie des entreprises individuelles, sont dans des situations de précarité (financière, managériale, juridique, institutionnelle, etc.) frôlant parfois le seuil de la survie. Leur viabilité est ainsi durement éprouvée à longueur de temps.

Les pressions des organisations syndicales, des partenaires au développement et la volonté étatique de faire œuvre utile dans le secteur ont toutefois contribué à répondre à un certain nombre de besoins de ces travailleurs. Subséquemment, il s'observe de plus en plus, mais toujours avec timidité, une propension à l'action collective organisée (dans les processus de production et de défense des intérêts des corporations) dans diverses branches d'activité dont l'artisanat, le transport, l'agriculture, le commerce, les services ; sans que cela soit encore satisfaisant. A quelques exceptions près, cette configuration fait favorablement échos avec le visage que présente l'ordonnancement des secteurs d'activité de l'économie informelle les plus représentés aussi bien démographiquement, économiquement que du point de vue de l'affiliation aux centrales syndicales. Malgré l'effort d'organisation qui s'y observe, les moyens d'action des travailleurs de l'informel restent notoirement limités. Outre les raisons liées à l'instruction et à la formation, ceci est notamment dû à la forte fragmentation dans leur organisation et au déficit d'une vision partagée de celles-ci autour des défis communs.

Quelques institutions étatiques, les organisations syndicales et nombre de Partenaires techniques et financiers (PTF), le plus souvent par le biais des organisations faitières des travailleurs informels, opèrent depuis longtemps à infléchir, voire inverser, les tendances actuelles à travers une typologie d'actions diversifiée. Leurs interventions couvrent à la fois les actions de planification stratégique, de renforcement des capacités (communication, formation et incitation à l'organisation,

édification d'infrastructures, don de matériel et équipement), d'intermédiation pour l'influence sur les décisions politiques ; qui traduisent quelques aspirations prioritaires des travailleurs concernés.

Si l'activation par l'Etat d'institutions comme le Fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage (FODEFCA), la Caisse mutuelle de prévoyance sociale (CMPS), l'Union des chambres interdépartementales de métiers du Bénin (UCIMB) et le projet Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH), en préparation pour remplacer le Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) mis en veilleuse, etc. ; mérite d'être soulignée, son intervention reste encore symbolique au regard de l'envergure, des besoins, et du caractère hyper dynamique et diffus de la cible. Cette analyse vaut pour les actions plutôt remarquables des organisations syndicales qui mettent un point d'honneur sur l'éducation à l'activité syndicale et sur la syndicalisation des opérateurs informels dans l'optique d'élargir leurs bases à des fins de crédibilité et d'influence des décisions dans l'espace public. Ceci justifie à suffisance les formes d'actions collectives couramment usitées par diverses organisations de travailleurs de l'économie informelle et qui ne s'inspirent que des classiques du syndicalisme : marches de protestation et sit-in.

Les changements structurels notables dans l'économie informelle ont trait à une prise de conscience de son importance par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Gouvernement, centrales syndicales et PTF les visent de plus en plus dans leurs interventions. Dans le même temps, l'évolution des initiatives collectives a abouti à la naissance du mouvement des travailleurs informels. Cet ensemble y présage des mutations significatives pour les prochaines décennies. Les aspirations de plus en plus exprimées des travailleurs informels en sont des signaux forts.

BIBLIOGRAPHIE

Adégbidi, V. F., & Agossou, J. S. (1997). Le Bénin. Dans G. Kester, & S. O. O., *Syndicats africains à vous maintenant! Pour une démocratie durable* (pp. 157-181). Paris: Harmattan.

Adjé, M., & Laine, M. T. (1988). *Contribution à l'amélioration de la prise en compte du secteur informel dans les comptes de la nation*. Abomey-Calavi: UNB/INE.

Akpla, B. C. (2010). *Etude visant à permettre aux organisations partenaires de la CNV-International d'élaborer des stratégies d'intervention en faveur de l'économie informelle*. Cotonou: CNV International.

Akpo, B. E. (2000). *La généralisation des retenues à la source : une méthode de fiscalité du secteur informel, un moyen de lutte contre la fraude*. Cotonou: CBRSI.

Alé, A. (2013). *Economie informelle et emploi au Bénin : Cadre et Pratiques de l'Economie informelle dans 03 secteur d'activités à Cotonou*. Cotonou: Union européenne et BIT.

Allen, H., & Staehle, M. (2007). Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC). *Guide du programme, Manuel des Opérations de Terrain*. (A. V. (AVEC), Éd.) VSL Associates.

ANOPER. (2014). *La situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin*. Association Nationale des Organisations Professionnelles des Éleveurs de Ruminants du Bénin. ANOPER.

Assouma, K. (2015). *Cartographie exploratoire des dynamiques organisationnelles dans l'économie informelle au Bénin. Rapport de recherche*. ASC Leiden - FASEG /UAC, Project Strategic Actors for Inclusive Development. Abomey-Calavi: African Studies Centre Leiden.

Assouma, K. (2017). *Influence politique des organisations de travailleurs dans lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'économie informelle : études de cas du marché Dantokpa et du taxi-moto au Bénin. Document de travail.* African studies centre Leiden, Program Strategic Actors for Inclusive Development. Leiden: ASC Leiden.

Assouma, K. (2018). Economie informelle et lutte des travailleurs au Bénin: une analyse diachronique de la dynamique associative des travailleurs informels. Dans R. Tossou, D. N'Dah, D. Houenoudé, & R. Tchibozo (Éd.), *Sociétés, nations, économie et gouvernance en Afrique: Mélanges en hommage aux professeurs d'histoire.II*, p. 604. Niamey: Presses du CELHTO.

Assouma, K., Kaag, M., & Vlamincck, Z. (2016). *Organising informal workers: a holistic account of organising practises in Benin and Ghana. Document de travail interne.* African studies Centre Leiden, Project Strategic Actors for Inclusive Development. Leiden: ASC Leiden.

Ataïgba, D. (2014). *Enquêtes sur les revenus des conducteurs de taxi-moto et automobilistes interurbains dans les villes de Cotonou, Porto Novo, Lokossa, Bohicon.* Rapport d'étude, Cotonou.

Aténi, A. (s.d.). *Organisation de la filière anacarde au Bénin, Interprofessionnelle de la Filière Anacarde du Bénin.* Interprofessionnelle de la Filière Anacarde du Bénin, Cotonou.

Attanasso, M. O. (2012). *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines dahoméennes à nos jours.* Cotonou: Friedrich Ebert Stiftung.

Balaro, G., Dossou, S., & Amoussou, A. (2015). *Etude sur le paysange syndical au Bénin.* Cotonou: FES.

Banque Mondiale. (2014). *Point de la situation économique du Bénin.*

CES-PNUD. (2010). *Cinquante ans d'indépendance et problématique de la prospérité au Bénin*. Cotonou: Conseil Économique et Social et Programme des Nations Unies pour le Développement.

CGTB. (1995). *La problématique de l'emploi dans un système d'économie libérale*. Confédération Générale des Travailleurs du Bénin. Cotonou: CGTB.

Chabi Imorou, A. (2010). *Le Bénin à l'épreuve du syndicalisme enseignant: les revendications des «dévalorisés» et la construction de l'Etat (1945-2008)*. Mainz: Université de Mainz.

Charmes, J. (2000). *Measurement of the Contribution of the Informal Economy and Informal Employment to GDP in Developing Countries: Some Conceptual and Methodological Issues*.

Conseil économique et social. (2011). *Le secteur informel au Bénin: problématique et perspectives de contribution à l'économie nationale*. CES, Commission de l'économie et des finances. Cotonou: CES, quatrième mandature.

Council's Analytical Unit. (2016). *Labour market profile Benin*. LO/FTF. Copenhagen: Danish trade union council for international development cooperation.

CSA-Bénin & UNSTB. (2000). Manuel d'étude et de formation des travailleurs et travailleuses du secteur informel. (C. d. Bénin, & U. n. Bénin, Éds.) Cotonou, Bénin.

CTB; CNV-AKO. (1996). *Séminaire régionaux sur le thème : Renforcement de la capacité d'action de l'ANACOTAMO*. CGTB.

Dankoro, P. T. (2014). *Organisations paysannes (OP) de la filière coton et développement local: Cas des actions de l'UCPC de Sinendé*. Université d'Abomey-Calavi, Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines. Abomey-Calavi: Département Sociologie Anthropologie.

Davodoun, C. C. (2006). *Développement du mouvement associatif en milieu artisan au Bénin*. (B. d. Artisans, Éd.) Cotonou, Bénin: Les Editions du Flamboyant.

DGAE. (2015). *Impact de la réglementation sur la dynamique du secteur de la microfinance au Bénin*. MEFPD, Direction Générale des Affaires Économiques. Cotonou: DGAE.

Dossou, L. (1994). Communication au Colloque international de l'EUMC. *Le mouvement syndical au Dahomey (Bénin) depuis la période coloniale (1938-1994)*, 16. Cotonou, Bénin: EUMC.

Dossou, T. S. (2003). *Rapport de l'étude sur « Donner la voix aux travailleurs non protégés de l'économie informelle. Cas du Bénin »*. Cotonou: BIT.

Eyébiyi, E. (2016). Étudier l'État à partir de l'informalité. Répression et résistances autour du commerce informel de carburant. *Lien social et politiques* (76), 77-95.

Fagnon, D. (1993). *La fiscalité et le secteur informel au Bénin*. Mémoire de Maitrise en Sciences Economiques, Abomey Calavi.

FUNTRAT. (2001). *Rapport d'activité de projet "Appui et Renforcement de la capacité de Production et de Conservation du Groupement féminin" IBUKUN OLUWA de Pobè*. Cotonou: Fédération des Unions Nationales des Travailleurs de la Terre.

Gbadamassi, K. (2000). *Impacts des micro-crédits sur le développement de l'économie informelle : cas du cercle communautaire mieux-être Cotonou*. Cotonou: INE/UAC.

Gnahoui, E. M. (2014). *Benin Country Program Review*. Cotonou: Organisation Internationale du Travail.

Gnélé, J. E. (2010). *Dynamiques de planification urbaine et perspectives de développement durable à Cotonou (République du Bénin)*. Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Faculté des Sciences et Techniques. Abomey-Calavi: UAC.

Golub, S. (2012). *Entrepôt Trade and Smuggling in West Africa: Bénin, Togo and Nigeria*. The World Economy.

Gouvernement du Bénin. (2018). *Plan National de Développement 2018-2025*. Ministère d'Etat Chargé du Plan et du Développement, Direction Générale des Politiques de Développement. Cotonou: DGPD.

Guidibi, M. (1992). *Les établissements du secteur informel à Cotonou : dénombrement à partir du rôle des patentes*. Cotonou: Institut National d'Économie.

Igué, O. J. (1983). Echanges et espaces de développement: cas de l'Afrique de l'Ouest. *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims (83-84)*, pp. 19-39.

Igué, O. J. (2008). *Le secteur informel au Bénin: état des lieux pour sa meilleure structuration*. Cotonou, Bénin: LARES.

INSAE. (2001). *Le secteur informel dans l'agglomération de Cotonou, Performances, Insertion, Perspectives, Enquête 1-2-3*. Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement, Direction des Statistiques Sociales. Cotonou: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique.

INSAE. (2008). *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV)- Bénin 2006: Rapport d'analyse*. MPDEPP-CAG, Gouvernement du Bénin. Cotonou: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique.

INSAE. (2009). *Dynamique des filières d'exportation au Bénin de 1999 à 2008 : cas de quatre produits (anacarde, ananas, tabac, sucre de canne)*. Cotonou: INSAE.

INSAE. (2010). *Les entreprises artisanales au Bénin*. Cotonou: INSAE.

INSAE. (2010). *Les entreprises au Bénin: Synthèse des résultats du deuxième Recensement Général des Entreprises*. MPDEPPCAG, République du Bénin, Institut national de la statistique et de l'Analyse Économique. Cotonou: MCA et All.

INSAE. (2010). *Les entreprises de transport*. Cotonou: INSAE.

INSAE. (2012). *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages, 2^{ème} édition (EMICoV 2011)*. MDAEP, République du Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. Cotonou: INSAE.

INSAE. (2016). *Transition des jeunes femmes et des jeunes hommes de l'École vers la vie active au Bénin, Rapport final-2014*. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. Cotonou: INSAE.

INSAE. (2017). *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages, 3^{ème} édition (EMICoV-2015): Principaux Indicateurs*. MPD, République du Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. Cotonou: INSAE.

Kenoukon, C. (2011). *Etude sur les effectifs et les problèmes des travailleurs du secteur informel*. Rapport d'étude.

Lacroix, E. (2003). *Les Anacardiens, les Noix de Cajou et la Filière Anacarde à Bassila et au Bénin*. Cotonou: GTZ et GFA.

Lauthier, B. (1994). *L'économie informelle dans le tiers monde*. Paris, France: La Découverte.

Lindell, I. (2010). *Africa's Informal Workers, Collective Agency, Alliances and Transnational Organizing in Urban Africa*. London: Zed Books.

LO/FTF, C. d. (2011). L'économie informelle: un défi pour les syndicats. *Revue L'emploi décent en Afrique*, p. 13.

MAEP. (2011, Octobre). Note d'orientation stratégique de promotion des filières agricoles au Bénin. *Document d'orientation, Plan d'orientation stratégique 2006-2011*. Cotonou, Bénin: Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche.

Maldonado, C. (1994). Rompre l'isolement: une expérience d'appui aux petits producteurs du Bénin. *Développement et gestion des entreprises* (1), pp. 1-20.

Maldonado, C., & Gaufryau, B. (2001). *L'économie informelle en Afrique Francophone : Structure, dynamique et politiques*. (BIT, Éd.) Genève, Suisse: Print Book.

Maldonado, C., Cassehouin, C. H., & Moustapha, D. M. (1996). *Analyse des résultats de l'enquête des unités économiques du secteur informel urbain au Bénin*. PNUD-INSAE-BIT. Genève: BIT.

Marchais, G. (2009). Règles publiques, règles privées : les taxis-motos au Bénin. *L'économie politique* (41), 59-68.

Matin libre. (2018, Novembre). L'ordre des avocats réagit, et après ?, Matin Libre. Cotonou, Bénin.

Observatoire du Changement Social. (2010). *Rapport sur le profil social national: Microfinance et pauvreté, édition 2009*. Cotonou: OCS.

Observatoire du Changement Social. (2014). *Rapport sur le profil social national édition 2014: «Commercialisation de l'essence dans le secteur informel au Bénin: analyse et enjeux»*. Ministère du Développement de l'Analyse Économique et de la Prospective. Cotonou: Observatoire du Changement Social.

Ogoutolou, H. (2011). *Problématisation de l'assainissement du secteur informel des produits pétroliers*. Cotonou: ENEAM.

OIT. (2002). Conférence Internationale du Travail, 90^{ème} session. *Compte rendu des travaux, II*, p. 53. Genève.

OIT. (2010). *Programme Pays pour la promotion du Travail Décent au Bénin 2010-2015*. Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale / Ministère du Travail et de la Fonction Publique, République du Bénin, Cotonou: Organisation Internationale du Travail.

ONS. (2012). *Elaboration des règles de soutien et de stabilisation des prix pour la filière Palmier à Huile*. MAEP, ONS. Cotonou: Groupe méga label.

Quotidien La Presse du Jour. (2013, juillet 10). *Culture de l'ananas au Bénin : la filière mérite une meilleure promotion*. Cotonou: La Presse du Jour.

République du Bénin. (2016). *Mission de supervision du Projet d'Appui à la Diversification agricole-PADA (Don-IDA-H6550 & Crédit IDA-48840) et de préparation de son financement additionnel*. Rapport pour Aide Mémoire, PADA.

Ricardou, A., & Sestier, M. (2008). *Structuration de l'économie informelle urbaine au Bénin: Enquête sur le marché de Dantokpa*. CERDI, CIPB. Cotonou: CERDI.

Servet, J.-M. (2015). Pourquoi l'impact du micro-crédit sur la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne est-il limité? *Informality and Urbanisation in African Contexts: Analysing Economic and Social impacts*, 89-90.

Sovidé, V. (2000, Août). Quotidien national La Nation. *Les forgerons de Dantokpa chez Kérékou*. Cotonou, Bénin.

Stergaard Martin, S. D. (sd). *External review of the social economy strategic approach for informal economy under the program: «Decent Employment in west Africa» with focus on Benin*, Rapport d'étude.

Toufoun, J. (2000, Juin). Journal de l'information La Nation. Air Afrique: *les dessous d'une privatisation annoncée*. Cotonou, Bénin: ONIP.

UN-ESCWA. (2018, Avril 13-15). Measuring informal sector and informalemployment. *National workshop on informalemployment and informal sector data collection: strategy, tools and advocacy*. Amman: <https://slideplayer.com/slide/14880637/>.

UNSTB. (2009). 35 ans de lutte ouvrière. Cotonou, Bénin: UNSTB.

UNSTB. (2015). *Recommandations concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 104ème session CIT*. Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin. Genève: UNSTB.

UNSTB. (s.d). *L'emploi pour booster l'économie*. Cotonou: UNSTB.

Walther, R. (2006). *La formation professionnelle en secteur informel, Rapport sur l'enquête de terrain au Bénin*. Paris: AFD.

Yèdji, N. M. (2015). *La crise de confiance en l'Etat au Bénin à l'ère du renouveau démocratique*. Université d'Abomey-Calavi, Ecole doctorale Pluridisciplinaire/Faculté des lettres, arts et sciences humaines. Abomey-Calavi: EDP.

Yedomon, B. (2016). Travail informel au Bénin: Expositions professionnelles et conséquences sanitaires chez les forgerons ferblantiers à Cotonou. Limoges, France: Université de Limoges.

Yo, T., Adanguidi, J., & Sodjinou, E. (2018). *Etude de marché du lapin au Bénin*. Rapport d'étude, Cotonou.

Zato Koto Yérïma, N. (2014, Aout). La pratique du dialogue social au Bénin: bilan et perspectives. *Bulletin de la FES* (9), 23. Cotonou, Bénin: Friedrich Ebert Stiftung.

ANNEXES: Liste des structures parcourues

Centrales et confédération syndicales

- Centrale des Syndicats du Privé et de l'Informel du Bénin (CSPIB)
- Centrale des Syndicats Unis du Bénin (CSUB)
- Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin (COSI-Bénin)
- Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-Bénin)
- Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB)
- Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin (CSTB)
- Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB)

Institutions internationales, ONG, associations et organismes divers

- Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
- Christelijk Nationaal Vakverbond : Syndicat national chrétien (CNV)
- Solidarité Mondiale
- Coopération Suisse/ Bureau d'Appui aux Artisans (BAA)
- Institut Français de Cotonou (IFC)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Bénin (CMA)
- Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB)

Institutions étatiques

- Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB)
- Conseil économique et social (CES)
- Mairie de Cotonou
- Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches

- Direction Générale du Travail (DGT)
- Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale (CMPS)
- Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)
- Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE)
- Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD)
- Cellule d'Analyse des Politiques de Développement de l'Assemblée Nationale (CAPAN)
- Centre d'Analyse des Politiques de Développement (CAPOD)
- Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin (UCIMB)

Institutions à caractère académique et de recherche

- Agence Béninoise de Valorisation des Résultats de la Recherche et de l'Innovation Technologique (ABeVRIT)
- Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI)
- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)
- Ecole Nationale d'Économie Appliquée et de Management (ENEAM)
- Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG)
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE)
- Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES)

